



African Ministerial Conference on the Environment

Distr.
Générale

UNEP/AMCEN/12/4
8 mars 2008

Français
Original : Anglais

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
Douzième session
Johannesburg, 7–12 juin 2008

Rapport d'étape sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique au cours de la période allant de juin 2006 à mai 2008

Rapport du secrétariat

I. Introduction

1. Le plan d'action fait suite à l'appel lancé par le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en faveur de l'élaboration et de l'adoption de l'Initiative environnementale visant à relever les défis environnementaux auxquels l'Afrique est confrontée, tout en contribuant à la lutte contre la pauvreté et au développement socio-économique. La préparation du plan d'action s'est déroulée dans le cadre d'un processus consultatif et participatif, sous l'égide de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE). Le plan d'action porte sur les problèmes et les préoccupations que partagent tous les pays africains dans la poursuite du développement durable et énonce un ensemble de mesures et de responsabilités collectives et individuelles que les pays africains s'engagent à adopter et à mettre en œuvre en vue de préserver l'environnement et d'assurer une exploitation viable de leurs ressources naturelles au moyen de partenariats avec la communauté internationale.

2. L'objectif d'ensemble du plan d'action est de compléter les processus africains pertinents, notamment le programme de travail de la CMAE revitalisée, de manière à améliorer l'état de l'environnement en Afrique et de contribuer ainsi à la croissance économique et à l'éradication de la pauvreté. Cela permettra également de renforcer la capacité des pays africains à mettre en œuvre les accords régionaux et internationaux sur l'environnement et à relever efficacement les défis écologiques dans le cadre général de mise en œuvre du plan d'action.

II. Activités entreprises au titre de la mise en œuvre du plan d'action

3. Le présent rapport consiste, entre autres, en un bref aperçu des progrès accomplis depuis la onzième session ordinaire de la CMAE tenue à Brazzaville en mai 2006. L'aperçu est de portée limitée et ne donne pas nécessairement une idée des travaux menés à bien par tous les partenaires ayant pris

K0840052 280408

For reasons of economy, this document is printed in a limited number. Delegates are kindly requested to bring their copies to meetings and not to request additional copies.

part à la mise en œuvre du plan d'action, dans la mesure où n'y figurent que les points saillants des rapports des partenaires communiqués au secrétariat sur demande.

4. L'appui fourni par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et d'autres partenaires a permis à la CMAE de mener à bien son programme de travail qui fait partie intégrante du plan d'action. Cela a été déterminant eu égard aux difficultés financières auxquelles la Conférence ministérielle est confrontée. La mise en œuvre du programme de travail de la CMAE est entreprise par le PNUE en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), le Bureau des services d'appui aux projets (UNOPS), le Fonds international pour le développement agricole (FIDA), l'Organisation des Nations Unies pour le développement international, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), les communautés économiques régionales et un certain nombre d'autres institutions et organisations telles que le secrétariat de la Convention sur les zones humides d'importance internationale en particulier comme habitats de la sauvagine (Convention de Ramsar), le Fonds mondial pour la nature (WWF), l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN) et l'Observatoire de Sahara et du Sahel (OSS), etc.

5. C'est avec gratitude que nous donnons acte à tous les partenaires de la CMAE de leur contribution à la mise en œuvre du programme de travail de la Conférence ministérielle.

6. Dans le présent rapport, on examine les activités entreprises au titre de la mise en œuvre du plan d'action, et en particulier le programme de travail de la CMAE pour la période allant de juin 2006 à mai 2008, dont les rubriques sont les suivantes :

- a) Politique, sensibilisation et droit de l'environnement;
- b) Aperçu général du programme de travail de la CMAE (2007-2008);
- c) Lutte contre la dégradation des terres, la sécheresse et la désertification (domaine programmatique 1);
- d) Conservation des zones humides d'Afrique (domaine programmatique 2);
- e) Prévention, contrôle et gestion des espèces allogènes envahissantes (domaine programmatique 3);
- f) Conservation et utilisation durable des ressources en eau douce, marines et côtières (domaine programmatique 4);
- g) Lutte contre les changements climatiques en Afrique (domaine programmatique 5);
- h) Conservation et gestion transfrontières des ressources naturelles (domaine programmatique 6);
- i) Questions transversales (santé et environnement, éducation écologique et formation à l'environnement; programme africain concernant les stocks; étude d'impact sur l'environnement; consommation et production viables; évaluation et alerte rapide en cas de catastrophes naturelles).

A. Politique, sensibilisation et droit de l'environnement

7. Les activités de la CMAE en matière de politique, de sensibilisation et de droit de l'environnement sont menées à bien, d'une façon générale, au titre de la mise en œuvre des décisions de la onzième session de la CMAE tenue à Brazzaville en mai 2006 (se reporter au document UNEP/AMCEN/12/4/Add.1). Toutefois, certaines de ces activités, notamment celles concernant le droit de l'environnement, ont été entreprises dans le cadre du programme de travail de la CMAE pour la période biennale 2007-2008.

B. Aperçu général du programme de travail de la CMAE (2007-2008)

8. Le programme de travail de la CMAE fait partie intégrante du plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD. Les éléments du programme de travail pour la période biennale 2007-2008 sont les éléments suivants : politique, sensibilisation et droit de l'environnement; programme de renforcement des capacités; renforcement des capacités et appui technologique dans le

cadre du Plan stratégique de Bali; dégradation des terres et désertification; écosystèmes côtiers et marins; forêts, biodiversité et biotechnologie; changements climatiques; gestion rationnelle et utilisation viable des produits chimiques; évaluation intégrée de l'environnement et alerte rapide; éducation et formation à l'environnement; étude d'impact sur l'environnement; consommation et production viables; gestion intégrée de l'environnement (zones humides); évaluation de l'environnement au lendemain des conflits.

9. Ci-après est exposée la mise en œuvre des activités entreprises au titre des éléments du programme tels qu'approuvés par la CMAE.

1. Politique, sensibilisation et droit de l'environnement

10. Le Bureau de la CMAE continue de prendre des mesures pour harmoniser les fonctions du secrétariat de la CMAE, du secrétariat du NEPAD et de la Commission de l'Union africaine. Les relations entre l'Union africaine et la CMAE demeurent à l'examen. A son neuvième Sommet, l'Union africaine a demandé qu'il soit procédé à un audit des structures et organes de l'Union africaine. Les résultats de cet audit pourraient avoir des conséquences de très grande portée et affecter par contrepoint les modalités et la nature à venir des relations entre les forums ministériels et l'Union africaine. Entre temps, le secrétariat de la CMAE a établi de bonnes relations de travail avec le Département de la Commission de l'Union africaine responsable de l'environnement – le Département de l'économie rurale et de l'agriculture – et le secrétariat du NEPAD.

11. Le Président de la CMAE a participé à la troisième Assemblée du Fonds pour l'environnement mondial tenue au Cap (Afrique du Sud) les 29 et 30 août 2006. Le Président a expressément demandé au Directeur général du Fonds de faire des efforts concertés pour que le Fonds devienne officiellement un mécanisme de financement de la lutte contre la dégradation des terres. A cet égard, lors de sa réunion extraordinaire, tenue au Cap le 29 août 2006, le Bureau de la CMAE a réaffirmé sa position et prié le Président de la Conférence d'adresser une lettre au Fonds pour l'environnement mondial demandant que soit mise en œuvre la décision qu'il avait adoptée à sa deuxième Assemblée tendant à la création d'un mécanisme de financement de la lutte contre la dégradation des terres et la désertification. Conformément à cette demande, le Président de la CMAE a écrit au secrétariat du Fonds pour l'environnement afin qu'il rectifie le tir. Depuis lors, l'Assemblée du Fonds s'est saisie de la question et a fait du Fonds un mécanisme de financement de la lutte contre la dégradation des terres.

12. Le Président de la CMAE et le Directeur général du Fonds pour l'environnement mondial ont convoqué une conférence de Ministres africains chargés de l'environnement consacrée aux programmes d'investissement stratégique TerrAfrica/FEM pour la gestion viable des terres de l'Afrique subsaharienne, à Ouagadougou (Burkina Faso) les 24 et 25 avril 2007. La réunion a abouti à une déclaration et à des recommandations ministérielles que le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial a ultérieurement approuvées en juin 2007.

13. On trouvera dans le document UNEP/AMCEN/12/4/Add.1 un compte rendu des autres activités entreprises par le Président et le secrétariat de la CMAE.

a) Droit de l'environnement

14. Le PNUE a continué de consacrer des efforts considérables à la réalisation de programmes et initiatives complémentaires visant à encourager l'élaboration et la mise en œuvre du droit de l'environnement par le plus grand nombre d'Etats africains possible. L'appui qu'a fourni le PNUE à la région africaine dans le domaine du droit de l'environnement, y compris par le biais des accords multilatéraux sur l'environnement, en 2006, se répartit entre les activités entreprises au titre du Partenariat pour le développement du droit de l'environnement et des institutions compétentes en la matière en Afrique (PADELIA) et les activités d'assistance technique. La mission du Partenariat consiste à aider les pays africains à se doter de moyens leur permettant d'élaborer et de mettre en œuvre les législations relatives à l'environnement et d'en assurer le respect, et à renforcer les institutions connexes s'intéressant au développement durable et à l'atténuation de la pauvreté. Durant la période sur laquelle porte le rapport, les activités ont été menées à bien aux niveaux national, sous-régional et régional et ont toutes contribué au renforcement des capacités et au développement, à l'application et au respect du droit de l'environnement.

15. Le Programme PADELIA est le principal programme administré par le PNUE qui aide les pays africains dans leurs efforts tendant au développement de leurs moyens humains et institutionnels dans le domaine de l'élaboration, de l'application et du respect du droit de l'environnement. Il s'agit d'un partenariat que financent les Gouvernements belge, allemand, luxembourgeois, néerlandais, norvégien

et suisse. D'autres gouvernements, organismes coopérants, organisations de la société civile et particuliers y sont associés.

16. En 2006, la collaboration entre PADELIA et les gouvernements africains s'est poursuivie, en particulier avec les 13 pays bénéficiant de projets à savoir le Botswana, le Burkina Faso, le Kenya, le Lesotho, le Malawi, le Mali, le Mozambique, le Niger, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal, le Swaziland, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie; cette collaboration a entre autres été réalisée par l'entremise de fonctionnaires, de juristes, de juges, de conférenciers, d'organisations non gouvernementales, de financiers, de représentants de la loi, de la police, d'industriels et de gestionnaires de l'environnement; elle avait pour objet de les doter de moyens ou de renforcer ceux dont ils disposaient pour élaborer et harmoniser les législations relatives à l'environnement ainsi que les institutions correspondantes aux niveaux national, sous-régional et régional. L'ensemble des activités prévues par le projet au titre du Partenariat PADELIA sont les suivantes :

- a) Achèvement de l'évaluation externe du Partenariat PADELIA. Il ressort de l'évaluation externe que le Partenariat est une réussite. L'élaboration du descriptif de projet de la troisième phase du Partenariat est achevée.
- b) Onze publications au total ont été produites qui sont distribuées et utilisées pour l'information des membres des professions juridiques intéressés. Certaines des publications ont été traduites en français et en portugais;
- c) Formation de plus de 200 juristes et d'autres membres des professions juridiques intéressés au moyen de réunions de formation régionales et sous-régionales;
- d) Fourniture d'un appui en vue de la tenue du deuxième colloque sur le droit de l'environnement destiné à des conférenciers d'universités africaines ainsi que de la première session de la Conférence scientifique au cours desquels l'Association des assistants des universités africaines s'intéressant au droit de l'environnement (ASSELAU) a adopté son instrument constitutif; la base de données africaine sur le droit de l'environnement a été créée; le Journal africain du droit et de la politique environnementale a été lancé et un accord conclu concernant le développement d'un programme de recherches sur le droit de l'environnement et les politiques en la matière pour l'Afrique;
- e) Tenue d'un colloque de parlementaires organisé par la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté de l'Afrique orientale concernant leur rôle en ce qui concerne les progrès du droit de l'environnement et de la gouvernance en la matière en Afrique orientale et australe.

b) Résumé des activités et résultats au niveau sous-régional

17. On peut résumer comme suit les activités et résultats au niveau sous-régional :

- a) Afrique de l'Est : le Protocole sur l'environnement et les ressources naturelles de la Communauté de l'Afrique orientale a été signé et peut être maintenant ratifié par les Etats partenaires. Des mesures ont été prises pour développer les moyens des 15 membres de la Cour de justice de la Communauté de l'Afrique de l'Est dans le domaine du droit de l'environnement;
- b) Sahel : un réseau régional de spécialistes du droit de l'environnement francophones a été créé. Les études théoriques et les activités connexes visant à l'harmonisation du droit de l'environnement sont en voie d'achèvement;
- c) SADC : des mesures ont été prises pour développer et harmoniser le droit de l'environnement dans les domaines des études d'impact sur l'environnement, de la biosécurité et de la gestion des déchets. Cette activité a montré qu'il était nécessaire d'élaborer un protocole sous-régional sur l'environnement.

c) Résumé des activités et résultats au niveau national

18. On peut résumer comme suit les activités et résultats au niveau national :

- a) Il a été procédé au renforcement des capacités d'environ 750 juristes et membres des professions juridiques dans 13 pays dans divers domaines du droit de l'environnement. Ont bénéficié de la formation des fonctionnaires et responsables de l'élaboration des législations, des membres d'institutions financières et des administrations locales, des juges, des parlementaires, des organisations non gouvernementales, des établissements universitaires, des inspecteurs et des gouverneurs du Botswana, du Burkina Faso, du Kenya, du Lesotho, de l'Ouganda, du Malawi, du Mali, du Mozambique, du Niger, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal, de Sao Tomé-et-Principe et du Swaziland;

- b) Près de 30 textes législatifs, dont des lois, des règlements ou des directives concernant divers domaines du droit de l'environnement ont été soit rédigés soit adoptés par le Botswana, le Burkina Faso, le Kenya, le Lesotho, le Mali, l'Ouganda, le Sénégal et le Swaziland;
- c) Sept manuels de formation au droit de l'environnement ont été produits et utilisés dans le cadre de diverses activités de formation au Botswana, en Ouganda et au Swaziland;
- d) Vingt rapports et études ont été produits portant sur divers domaines du droit de l'environnement et les politiques y afférentes;
- e) Vingt ateliers ou séminaires visant à favoriser les consensus, la validation des législations ou la formation dans le domaine du droit de l'environnement ont eu lieu au Burkina Faso, au Kenya, au Lesotho, au Sénégal et au Swaziland;
- f) Cinq législations ont été traduites dans les langues locales du Lesotho et du Swaziland afin de faciliter l'accès à l'information de la population locale;
- g) Un répertoire des législations nationales relatives à l'environnement a été établi par le Swaziland, tandis que l'Ouganda a transcrit sous forme électronique ses législations nationales en matière d'environnement et que le PNUE a produit un bulletin sur l'environnement;
- h) Une série dramatique de dix épisodes portant sur des litiges ayant pour origine l'environnement a été produite et diffusée par la télévision ougandaise.

19. Au titre de son Programme d'assistance technique, le PNUE a assuré, sur demande des pays, une formation et une sensibilisation aux divers aspects du droit de l'environnement dont ont bénéficié des juges, des magistrats, des hommes de loi et des parlementaires, entre autres. Ce sont les demandes du Congo, de l'Éthiopie, des Seychelles, de la Zambie et du Zimbabwe qui ont été satisfaites. En outre, le PNUE a dépêché des missions en République démocratique du Congo et au Ghana.

20. Le projet de renforcement des capacités aux fins d'élaboration de législations nationales pour l'application des accords conclus à Rio, que finance la Belgique, et qui vise à atténuer la pauvreté est un projet pilote mis en œuvre dans quatre pays africains, le Mozambique, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda. Il s'inscrit dans un projet conjoint PNUE-Belgique de plus grande envergure sur le renforcement des capacités ayant pour objet la prise en compte et l'institutionnalisation de la gestion de l'environnement par les programmes nationaux d'atténuation de la pauvreté et les activités connexes.

21. Au cours de la période sur laquelle porte le rapport, le Rwanda a élaboré neuf projets de législation et organisé deux ateliers de sensibilisation et de formation. L'Ouganda a produit deux séries de directives destinées aux procureurs ainsi qu'un projet de législation tandis que la République-Unie de Tanzanie a procédé à une étude des rapports entre les accords multilatéraux sur l'environnement et l'atténuation de la pauvreté. Le Mozambique a entrepris une étude des rapports entre ces accords et la pauvreté et établi le texte d'un projet de législation. Tous les pays ont poursuivi la mise en œuvre de leurs activités en 2007.

22. Un projet du Fonds de développement des Nations Unies concernant l'élaboration de bases de données nationales sur les questions juridiques aux fins de renforcement des capacités conçu pour améliorer l'accès aux informations sur le droit de l'environnement en Afrique a également été mené à bien durant la période considérée. Le projet avait principalement pour objectif d'améliorer l'accès aux informations sur le droit de l'environnement en favorisant les méthodes d'utilisation des technologies de l'information pour une plus grande sensibilisation du public au droit de l'environnement et le développement des moyens des pays africains en développement afin qu'ils puissent avoir accès aux informations sur le droit de l'environnement. Le projet a été conçu pour que les pays se dotent de bases de données juridiques sur le droit de l'environnement accessibles sur Internet.

23. Durant la période sur laquelle porte le présent rapport, des mémorandums d'accord ont été conclus au titre du projet en vue de la mise en œuvre des activités qu'ils prévoient dans les 13 pays suivants : Botswana, Congo, Gabon, Ghana, Kenya, Lesotho, Malawi, Mali, Maurice, Mozambique, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie et Sénégal. Ces pays procèdent déjà à la mise en œuvre des activités et ouvriront des sites Internet en 2007. En outre, 45 fonctionnaires ont bénéficié d'une amélioration de leurs compétences dans le domaine de la conception, de la gestion et de la mise à jour des bases de données.

24. En janvier 2008, le Président de la CMAE a adressé une lettre au Directeur exécutif du PNUE le priant d'étendre le projet à d'autres pays africains.

d) Collaboration avec la Chine

25. C'est en 2005 qu'a débuté la collaboration entre le PNUE et la Chine tendant au renforcement des capacités des pays africains en matière de gestion de l'environnement, au cours de la Conférence Chine-Afrique sur la coopération gouvernementale. Les activités entreprises depuis lors par la Chine sont brièvement décrites plus bas.

26. Trois stages de formation ont été organisés par l'Organisme d'Etat chinois de protection de l'environnement, en septembre 2005 et janvier et septembre 2006; ils portaient principalement sur l'exploitation viable des ressources en eau et la gestion des eaux usées. Plus de 80 participants africains y ont pris part.

27. Répondant aux besoins de la sous-région de l'Afrique centrale grâce à une aide financière de la Chine, le PNUE, en collaboration avec d'autres partenaires et parties prenantes, a ouvert, à Brazzaville, le Centre centraafricain d'atténuation des risques de catastrophes, en marge de la onzième session ordinaire de la CMAE organisée dans cette ville en mai 2006. L'objectif d'ensemble du projet consiste à développer les moyens du Ministère congolais de l'environnement et à doter le Centre des moyens devant lui permettre de faire office de pôle de gestion des catastrophes dans la sous-région.

28. Avec l'appui de la Chine, et en coopération avec le PNUE, un stage de formation a été organisé en mai 2007 à l'intention d'experts de 16 pays africains dans le domaine de la gestion des catastrophes par l'Université Tongji de Shanghai au titre du Programme des jeunes animateurs pour l'environnement.

29. Un bienfaiteur chinois a fourni des capitaux d'amorce pour aider à la conception de stratégies permettant d'enrayer le déclin des populations de flamants des lacs de la Rift Valley, au Kenya. Le projet vise à la mise en place d'un cadre de nature à atténuer la gravité des problèmes menaçant la survie des lacs Nakuru, Elementaita et Bogoria, qui sont des habitats de la plus haute importance pour les petits flamants du Kenya.

e) Collaboration avec le Conseil des ministres africains de l'eau

30. Le secrétariat a continué d'œuvrer de concert avec le Conseil des ministres africains de l'eau, créé en 2002, pour animer les politiques, orienter les stratégies et organiser les campagnes concernant l'utilisation et la gestion des ressources en eau et il a fourni un appui technique à un certain nombre d'activités entreprises par le Conseil dont :

- a) Les réunions du Conseil et de ses comités;
- b) L'élaboration du programme de travail du Conseil;
- c) La sixième réunion ordinaire du Conseil, tenue à Brazzaville les 30 et 31 mai 2007.

2. Renforcement des capacités : programme de renforcement des capacités piloté par le PNUE et le Fonds pour l'environnement mondial

31. L'on reconnaît que le renforcement des capacités est un élément essentiel de la mise en œuvre efficace du NEPAD et de son plan d'action pour l'environnement. A cette fin, une initiative visant à développer les capacités aux fins d'appui à la mise en œuvre du plan d'action du NEPAD pour l'environnement a été adoptée au Caire, en octobre 2003, par le Comité directeur du projet conjoint PNUE-Fonds pour l'environnement mondial de taille moyenne concernant le NEPAD à sa cinquième réunion ainsi que par la première Conférence des partenaires du NEPAD (Alger, décembre 2003).

32. A sa dixième session (Sirte, juin 2004), la CMAE a à nouveau souligné l'importance que revêtait le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD ainsi que la nécessité d'élaborer des plans d'action sous-régionaux au titre de l'Initiative. A cette session, la CMAE a demandé au PNUE de fournir un appui technique aux communautés économiques régionales aux fins d'élaboration des plans d'action sous-régionaux au titre de l'Initiative.

33. A cet effet, le PNUE, le Fonds pour l'environnement mondial et le secrétariat du NEPAD ont fourni un appui financier et technique aux communautés économiques régionales pour qu'elles conçoivent les plans d'action sous-régionaux pour l'environnement au titre de l'Initiative du NEPAD pour toutes les sous-régions de l'Afrique. Les unions consultatives organisées au niveau ministériel sur les plans d'action sous-régionaux pour l'environnement de l'Afrique de l'Est, du centre, australe, du Nord et de l'Ouest ont eu lieu du 28 au 30 mars, les 7 et 8 avril, du 25 au 27 avril, les 4 et 5 juin, et du 25 au 27 juin 2007, respectivement.

34. Les deux principaux objectifs des réunions étaient les suivants : examen des versions finales des plans d'action sous-régionaux pour l'environnement en vue de leur approbation par les ministres de l'environnement des divers pays de chacune des sous-régions; et examen des modalités, le cas échéant, de la présentation des plans d'action sous-régionaux pour l'environnement au conseil de chacune des communautés économiques régionales.

35. Les plans d'action sous-régionaux pour l'environnement ont été adoptés par les ministres des différentes sous-régions qui ont demandé à leurs vice-présidents respectifs de présenter leurs plans à la CMAE à sa douzième session prévue en juin 2008 en Afrique du Sud. En conséquence, ces plans d'action seront présentés par les différents vice-présidents à la douzième session de la CMAE.

36. Pour donner suite à la demande de la CMAE tendant à l'élaboration de plans d'action nationaux au titre de l'Initiative environnementale du NEPAD, le Bureau régional du PNUE pour l'Afrique fournit, avec l'appui financier de la Norvège, une assistante à cinq pays pilotes pour l'élaboration de ces plans d'action. Des premières consultations ont eu lieu concernant l'élaboration des plans d'action nationaux pour le Cameroun, l'Éthiopie, le Ghana, la Jamahiriya arabe libyenne et le Mozambique. À ce titre, des missions sur le terrain ont eu lieu dans les pays susmentionnés.

3. Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

37. Dans la décision 5 qu'elle a adoptée à sa dixième session (Brazzaville, mai 2006), la CMAE approuvait la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques ainsi que d'autres questions concernant la gestion des produits et des déchets dangereux. À ce titre, les activités ci-après ont été menées à bien :

- a) Colloque sur le trafic international de produits chimiques dangereux;
- b) Désignation de correspondants nationaux pour l'Approche stratégique et mise en place d'un dispositif interministériel ou interinstitutionnel pour superviser la mise en œuvre de l'Approche stratégique au niveau national;
- c) Mise en œuvre, sur une base multipartite et multisectorielle, de l'Approche stratégique;
- d) Formulation de plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique;
- e) Prise en compte lors de la planification des stratégies et programmes nationaux, le cas échéant, de la nécessité d'une gestion rationnelle des produits chimiques et déchets dangereux;
- f) Etude des approches régionales possibles pour mettre en œuvre l'Approche stratégique, y compris des consultations régionales et sous-régionales et l'élaboration d'un plan d'action régional pour l'Afrique;
- g) Mesures garantissant une participation active de l'Union africaine, de la Commission économique pour l'Afrique, de la Banque africaine de développement, du secrétariat du NEPAD et des organisations sous-régionales telles que l'Union du Maghreb arabe, le Marché commun de l'Afrique de l'Est et australe (COMESA), de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), des Centres régionaux de la Convention de Bâle et d'autres intéressés à la mise en œuvre de l'Approche stratégique;
- h) Mesures garantissant que le programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale accordent la priorité aux besoins des pays africains lorsqu'ils conçoivent des activités visant à aider à la mise en œuvre de l'Approche stratégique;
- i) Encouragements aux partenaires internationaux et régionaux pour qu'ils appuient les efforts tendant à mettre les Centres régionaux de la Convention de Bâle mieux à même de s'engager dans le renforcement des capacités nécessaires à la gestion des produits chimiques et déchets dangereux en Afrique au titre des accords multilatéraux sur l'environnement.

38. Les paragraphes ci-après passent en revue les activités susmentionnées.

a) Colloque sur le trafic international des produits chimiques dangereux

39. Le Gouvernement de la République tchèque et le Service Substances chimiques de la Division Technologie, Industrie et Économie du PNUE ont organisé, avec l'appui du Gouvernement allemand, un colloque sur le trafic international de produits chimiques dangereux, du 6 au 8 novembre 2006 à

Prague (République tchèque). Le colloque avait pour objectif le partage des informations et données d'expérience des différentes régions concernant l'ampleur du commerce international illicite de produits chimiques et déchets dangereux ainsi que les effets néfastes de ce commerce sur la santé humaine et l'environnement et visait à recenser et évaluer les mesures en place pour le combattre. Quatre participants africains y ont assisté dont des représentants des Gouvernements nigérian et camerounais et de l'Université de Dar es-Salaam. Les Gouvernements tchèque et nigérian ont organisé, en marge de la vingt-quatrième session du Conseil d'administration du PNUE, le 7 février 2007, une réunion au cours de laquelle ils ont résumé les résultats du colloque.

b) Désignation des correspondants nationaux pour l'Approche stratégique et mise en place d'un dispositif interministériel ou interinstitutionnel pour superviser la mise en œuvre de l'Approche stratégique au niveau national

40. Au 19 février 2008, 43 des 53 pays africains avaient désigné leurs correspondants nationaux pour l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Ces pays étaient les suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mozambique, Nigéria, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tchad, Tunisie et Zambie. Les coordonnées des correspondants peuvent être consultées sur le site Internet de l'Approche stratégique - <http://www.chem.unep.ch/saicm/focalpoints.htm>. Il convient de noter que l'une des importantes fonctions des correspondants nationaux consiste à approuver les propositions de projet à soumettre au Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique.

41. Vingt pays africains ont entrepris d'élaborer des plans d'action nationaux au titre de l'Approche stratégique et de concevoir des activités connexes aux fins du Programme de démarrage rapide avec l'appui de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Deux autres pays africains participent à des projets visant à assurer la prise en compte lors de la planification du développement national de la gestion des produits chimiques, avec l'appui du PNUD et du PNUE. Des organisations non gouvernementales entreprennent dans deux pays africains des projets financés au titre du Programme de démarrage rapide. Un groupe africain restreint, dont des organisations régionales sont membres a été constitué pour faciliter la mise en œuvre au niveau régional de l'Approche stratégique. Pour de plus amples informations, on se reportera au site Internet <http://www.chem.unep.ch/saicm/qsptf.htm#Projects>.

42. Les pays africains ci-après ont adressé des communications au sujet de leurs arrangements institutionnels nationaux, en septembre 2006, en vue d'orienter les débats de la réunion régionale africaine sur l'Approche stratégique qui a eu lieu au Caire du 11 au 14 septembre 2006 : Afrique du Sud, Botswana, Burkina Faso, Comores, Egypte, Gambie, Lesotho, Libéria, Madagascar, Mali, Maroc, Mozambique, Nigéria, République démocratique du Congo, Rwanda, Sierra Leone, Soudan, Tchad et Zambie. Leurs communications peuvent être consultées sur le site Internet de l'Approche stratégique : http://www.chem.unep.ch/saicm/meeting/afreg/cairo_06/meeting_docs/default.htm.

43. En outre, des pays africains ont désigné le Nigéria comme correspondant régional pour l'Approche stratégique les représentant et constitué un groupe africain restreint composé de 18 membres pour aider le Nigéria à coordonner les activités de la région tendant à la mise en œuvre de l'Approche stratégique.

44. Les organisations non gouvernementales africaines ci-après ont désigné les organisations non gouvernementales faisant office de correspondants pour l'Approche stratégique : le Réseau arabe pour l'environnement et le développement (Egypte), l'Association pour la valorisation de l'environnement et pour la promotion d'une gestion rationnelle des produits chimiques (Congo), Community Development Association (Soudan), Ecological Youth of Angola, Hospital Day Institute for Rehabilitation and Development (Egypte), le Centre international de la physiologie et de l'écologie des insectes (Kenya), Les Amis de la Terre (Togo), Safe Water African Community Initiatives (Nigeria), l'Université du Canal de Suez (Egypte), Tanzanian Plantation and Agricultural Workers Union.

c) Mise en œuvre de l'Approche stratégique avec la participation de tous les secteurs et parties intéressés

45. Comme indiqué plus haut, les pays doivent coordonner la mise en œuvre au niveau national de l'Approche stratégique à l'aide d'arrangements interministériels appropriés. Le secrétariat de l'Approche a cherché à préserver la démarche multipartites et multisectorielles qui a caractérisé

l'élaboration de l'Approche stratégique. Les participants à la réunion régionale africaine sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique, tenue au Caire du 11 au 14 septembre 2006, étaient des représentants de 38 gouvernements, de six organisations intergouvernementales et de 18 organisations non gouvernementales provenant des secteurs de l'agriculture, de l'environnement, de la santé, de l'industrie et du travail. Un groupe africain restreint créé au cours de la réunion est constitué de représentants de gouvernements et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales provenant de secteurs tels que l'environnement, la santé, l'industrie, le travail et la recherche.

d) Début de la conception des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique

46. Un certain nombre de pays africains ont fait rapport sur les premiers travaux entrepris au niveau national aux fins d'une mise en œuvre de l'Approche stratégique, en septembre 2006, afin d'orienter les débats de la réunion régionale africaine sur l'Approche, tenue au Caire du 11 au 14 septembre 2006. Leurs communications peuvent être consultées sur le site Internet de l'Approche stratégique : http://www.chem.unep.ch/saicm/meeting/afreg/cairo_06/meeting_docs/default.htm.

e) Prise en compte lors de la planification des stratégies et programmes nationaux, le cas échéant, de la gestion rationnelle des produits chimiques et déchets dangereux

47. Lors des premières mises à contribution du Fonds d'affectation spéciale pour le Programme de démarrage rapide, l'Ouganda a bénéficié d'un appui pour entreprendre, avec le PNUE et le PNUD, un projet tendant à la prise en compte par les stratégies nationales de développement de la gestion rationnelle des produits chimiques. Le projet a pour objet la fourniture de données et d'analyses sur les produits chimiques et leurs effets sur la santé humaine et l'environnement afin que la planification nationale du développement prenne en compte la nécessité de gérer rationnellement les produits chimiques et de favoriser l'ouverture de crédits nationaux ainsi que l'assistance de donateurs. Le projet ougandais est un projet pilote qui pourrait être reproduit dans d'autres pays africains s'il était couronné de succès.

f) Etude des modalités régionales possibles de mise en œuvre de l'Approche stratégique, y compris la tenue de consultations régionales et sous-régionales et l'élaboration d'un plan d'action régional pour l'Afrique

48. Lors de la réunion régionale africaine tenue au Caire du 11 au 14 septembre 2006, les participants ont dressé une liste de projets régionaux éventuels dont le degré de priorité serait réévalué par le groupe africain restreint en vue de la présentation de propositions appelées à bénéficier d'un appui du Programme de démarrage rapide. Le groupe africain restreint actuel fonctionnera jusqu'à ce que de nouvelles élections aient lieu lors de la deuxième session de la Conférence nationale sur la gestion des produits chimiques en 2009. Il a été proposé de tenir, vers le milieu de 2008, une nouvelle réunion régionale africaine sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique en prévision de la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques de 2009. Le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie s'est déclaré disposé à accueillir la deuxième réunion africaine en 2008.

g) Mesures garantissant une participation active des organisations régionales et sous-régionales à la mise en œuvre de l'Approche stratégique

49. Des organisations régionales et sous-régionales et d'autres organismes et institutions d'Afrique, dont l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, le secrétariat du NEPAD, l'Union du Maghreb arabe, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la CEDEAO, la SADC et les Centres régionaux de la Convention de Bâle ont été invités à prendre part aux réunions régionales sur l'Approche stratégique. Les Centres régionaux de la Convention de Bâle ont bien été représentés à la réunion régionale africaine tenue au Caire du 11 au 14 septembre 2006. En janvier 2007, l'Union africaine, lors de son Sommet organisé à Addis Abeba, a approuvé les décisions prises par la CMAE à sa onzième session ordinaire de mai 2006, y compris celle concernant l'Approche stratégique. Les efforts tendant à susciter l'engagement d'autres organisations seront poursuivis par le secrétariat de l'Approche stratégique, en collaboration avec le Bureau régional pour l'Afrique du PNUE, le secrétariat de la CMAE et d'autres partenaires régionaux.

h) Mesures garantissant que l'IOMC, le PNUD et la Banque mondiale accordent la priorité aux besoins des pays africains lorsqu'ils conçoivent des activités visant à aider à la mise en œuvre de l'Approche stratégique

50. Les organisations membres de l'IOMC ont participé à la réunion régionale pour l'Afrique consacrée à l'Approche stratégique, tenue au Caire du 11 au 14 septembre 2006. Dans un message à l'Assemblée mondiale de la santé, le 9 novembre 2006, le nouveau Directeur général a indiqué que les activités inscrites au programme d'ensemble de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) visaient en priorité l'Afrique. En février 2007, le Conseil d'administration du PNUE a pris note du plan d'action régional pour l'Afrique pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique, reprenant sa précédente décision dans laquelle il demandait au Directeur exécutif d'accorder un haut degré de priorité aux activités visant à aider les pays en développement à mettre en œuvre l'Approche stratégique.

i) Encouragements aux partenaires internationaux et régionaux pour qu'ils appuient les efforts tendant à mettre les Centres régionaux de la Convention de Bâle mieux à même de s'engager dans le renforcement des capacités nécessaires à la gestion des produits chimiques et déchets dangereux en Afrique au titre des accords multilatéraux sur l'environnement

51. Le secrétariat de l'Approche stratégique a collaboré avec le secrétariat de la Convention de Bâle pour faciliter la présentation d'une proposition de projet au Fonds d'affectation spéciale pour le Programme de démarrage rapide concernant les pays africains.

4. Troisième rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique et Réseau africain d'information sur l'environnement

52. C'est en juillet 2002 qu'a paru le premier rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique à l'occasion de la neuvième session de la CMAE, tenue à Kampala. En raison de son utilité, la CMAE a demandé que d'autres rapports suivent. Le deuxième a paru au cours de la onzième session de la CMAE, tenue à Brazzaville en mai 2006. A cette occasion, la CMAE a demandé au PNUE de contribuer à l'élaboration du troisième rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique. Le Réseau africain d'information sur l'environnement et les activités d'alerte rapide, notamment celles menées dans la région des grands Lacs, font partie du mécanisme d'élaboration du rapport.

53. Suite à la parution du premier rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique, lors de sa neuvième session, la CMAE a demandé au PNUE de continuer d'aider à l'établissement du rapport qui est sa publication emblématique. Le premier rapport traitait des possibilités offertes par l'environnement en matière de développement durable en Afrique. Il vise principalement l'avancement des objectifs et programmes du NEPAD en matière d'environnement. Le thème sous-jacent du deuxième rapport sur l'Avenir de l'environnement africain était « l'environnement au service du développement » tandis que les ressources de l'environnement africain y étaient présentées comme un atout pour le développement du continent.

54. Le rapport souligne les possibilités offertes par les ressources naturelles de la région en ce qui concerne la réalisation du programme du NEPAD en matière de développement et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. On y met aussi en relief certains des nouveaux problèmes qui se posent dans la région qui pourraient nécessiter de la part des gouvernements africains l'adoption de politiques novatrices. Ces problèmes sont ceux que soulèvent les plantes cultivées génétiquement modifiées, les stocks de produits chimiques et les espèces allogènes envahissantes. On y examine également comment l'environnement pourrait contribuer à la coopération régionale. Les contributions des gouvernements et d'autres parties prenantes ont permis de mettre en évidence ces questions et le Comité technique interinstitutions de la CMAE a donné de précieux avis techniques au cours de l'élaboration du rapport.

55. Un programme ambitieux de communication et d'engagement stratégique a été mis en œuvre pour s'assurer que les conclusions du rapport parviennent non seulement aux ministres de l'environnement mais également à d'autres membres des gouvernements. La réunion au cours de laquelle a eu lieu la présentation du rapport, sous l'égide du Directeur exécutif du PNUE, le 26 juin 2006, avait rassemblé plus de 90 journalistes de différents organes du monde entier. A ce jour, plus de 3 500 exemplaires en ont été distribués en anglais ((ISBN no. 92-807-2691-9) et en français (ISBN no 92-807-2735-4). Le deuxième rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique (*AEO-2*) a été accompagné de produits dont des résumés analytiques en anglais et en français, des affiches, des cassettes vidéo promotionnelles et des versions du rapport affichées sur Internet; ces produits ont fait l'objet d'une ample diffusion dans la région.

56. La sixième décision de la onzième session de la CMAE et le paragraphe 25 de la Déclaration de Brazzaville sur l'environnement et le développement exhortent les gouvernements africains à incorporer les recommandations du rapport *AEO-2* à leurs stratégies nationales de développement durable. Les conclusions du rapport et la méthode utilisée pour son établissement ont également été présentées à un certain nombre de groupes ciblés, à leur demande, dont le Réseau des syndicats africains, le Réseau des journalistes africains s'intéressant à l'environnement et les Universités africaines s'occupant d'éducation écologique aux fins de développement durable.

57. Le chapitre 12 du rapport, qui met tout particulièrement l'accent sur le rôle que joue l'environnement dans la préservation de la paix et l'intégration régionale, a amené l'Institut Woodrow Wilson (Washington, DC.), à se déclarer disposé à organiser un débat destiné à un public sélectionné dont des représentants du Département d'Etats des Etats-Unis pour les mettre au fait des conclusions du rapport.

58. En collaboration avec le groupe de la formation à l'environnement, une proposition est élaborée pour aider des universités sélectionnées à concevoir un programme d'enseignement de grande envergure dont le rapport *AEO-2* sera le principal document technique.

59. Une publication exposant l'évolution de l'environnement dans chaque pays africain (*Africa: Atlas of Our Changing Environment*), assortie d'un rapport sur les progrès accomplis par les différents pays dans la voie de la réalisation de l'Objectif 7 du Millénaire pour le développement a été produite par le PNUE en association avec un certain nombre d'organisations. La publication, qui permet de visualiser les profonds changements que subissent les paysages africains, paraîtra à l'occasion de la douzième session ordinaire de la CMAE.

60. A sa onzième session ordinaire, la CMAE a prié le Directeur exécutif du PNUE de poursuivre la mobilisation des ressources financières aux fins de renforcement des capacités au moyen des mécanismes mis en place pour l'établissement du rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique ou ceux du Réseau africain d'information sur l'environnement, et d'aider à l'établissement du troisième rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique qui est l'un des principaux éléments du programme de travail de la CMAE. A cet effet, une première réunion consacrée au rapport a eu lieu au Caire, les 1^{er} et 2 août 2007. Cette réunion prospective visait à définir l'axe principal du prochain rapport (*AEO-3*) en tenant compte du débat en cours sur l'environnement et le développement au sein des instances africaines et mondiales.

5. Réseau africain d'information sur l'environnement

61. Le Réseau africain d'information sur l'environnement a pour objectif de renforcer la constitution de réseaux et les moyens en matière de gestion des données et des informations aux fins d'évaluation intégrée de l'environnement, d'établissement de rapports nationaux et de contribution aux mécanismes régionaux de communication en vue de l'établissement du rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique.

62. Trente-quatre pays au total ont pris part à l'initiative du Réseau. Douze d'entre eux – Burkina Faso, Egypte, Ethiopie, Gabon, Ghana, Lesotho, Maurice, Ouganda, Sénégal, Seychelles, Tunisie et Zambie – ont pris part à la phase pilote. Vingt autres – Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Burundi, Cameroun, Congo, Gambie, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Soudan et Tchad – ont pris part à la deuxième phase.

6. Mise en œuvre du plan d'action au niveau national : projet pilote

63. On se souviendra que le Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD est un plan couvrant la totalité du continent. Depuis son adoption par le Sommet de l'Union africaine organisé à Maputo (Mozambique) en 2003, la CMAE a demandé que soient élaborés des plans d'action sous-régionaux et nationaux dans le cadre de l'Initiative environnementale du NEPAD.

64. L'élaboration des plans d'action nationaux du Mozambique, de l'Ethiopie, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Ghana et du Cameroun au titre de l'Initiative environnementale du NEPAD est pratiquement achevée. On compte que ces pays les présenteront à la CMAE à sa douzième session.

7. Mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités

65. Depuis que le Conseil d'administration du PNUE a décidé de favoriser la prise en compte du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, le PNUE a pris des mesures pour donner effet à cette décision, notamment au moyen de sa stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013. Il a développé sa stratégie en consultation avec le Comité des représentants permanents, les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement qu'il administre et les représentants de la société civile et du secteur privé. Six domaines transversaux prioritaires ont été retenus, comme suit (classés par ordre alphabétique) :

- a) Catastrophes et conflits;
- b) Changements climatiques;
- c) Gestion des écosystèmes;
- d) Gouvernance de l'environnement;
- e) Substances et déchets dangereux;
- f) Utilisation efficace des ressources – consommation et production viables.

66. Pour toute précision sur la stratégie à moyen terme du PNUE pour la période 2010-2013 on se reportera au document UNEP/GCSS.X/8. On y souligne à nouveau avec vigueur la nécessité de transformer le PNUE en une entité plus efficace et orientée vers l'obtention de résultats, et ce en :

- a) Accroissant considérablement sa capacité à mettre en œuvre le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités;
- b) Valorisant davantage son rôle de programme pour l'environnement au sein du système des Nations Unies;
- c) Veillant à ce que ses activités soient fondées sur des données scientifiques fiables;
- d) Instaurant un type de gestion entièrement orientée vers l'obtention de résultats.

C. Domaine programmatique 1 : lutte contre la dégradation des terres, la sécheresse et la désertification

67. Comme indiqué plus haut, le Fonds pour l'environnement mondial est devenu le mécanisme de financement de la lutte contre la dégradation des terres. Cet important événement marquant est à porter au crédit de la CMAE et de ses collaborateurs.

68. En novembre 2005, le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial a approuvé une proposition de projet relative à la gestion intégrée des hauts plateaux du Fouta Djallon. Ont pris part à cette initiative les pays suivants : Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Sierra Leone. Une série de réunions et de missions sur le terrain ont été prévues pour que le projet avance. Le secrétariat était représenté à la onzième réunion du Comité consultatif régional du programme régional pour le développement intégré des hauts plateaux du Fouta Djallon, qui a eu lieu à Conakry, les 21 et 22 juin 2007. La réunion avait pour objet la conclusion de l'évaluation du projet et consistait en premier lieu en l'approbation du descriptif de projet établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et, en second lieu, en la mise au point des arrangements de cofinancement du projet à présenter, pour approbation, au Directeur général du Fonds pour l'environnement mondial.

69. Le montant total des fonds nécessaires à la réalisation de la première phase du projet s'élève à quelque 24 750 000 dollars, dont 5 millions seront fournis par le Fonds pour l'environnement mondial et 19 750 000 environ par les pays et leurs partenaires de développement. L'Union africaine a fourni 3 150 000 dollars, somme qui correspond à sa contribution escomptée. Fin juin 2008, un montant total d'environ 23 millions de dollars, dont la contribution de l'Union africaine, avait été mobilisé au titre du cofinancement. Le descriptif de projet sera présenté au Fonds pour l'environnement mondial pour que le Directeur général l'approuve et que sa mise en œuvre débute comme prévu au milieu de l'année 2008.

70. Etant donné que la dégradation des terres est un grave phénomène qui sévit un peu partout et a des conséquences sur les moyens d'existence et les économies des pays de l'Afrique subsaharienne, la Banque mondiale a lancé, en 2004, un programme intitulé TerrAfrica pour compléter le programme de

partenariat du Fonds pour l'environnement mondial visant ce problème. Le programme TerrAfrica est un partenariat mondial conçu comme une structure s'articulant autour de l'obtention de trois résultats en vue de permettre aux gouvernements africains et à leurs partenaires de développer la prise en compte et le financement d'approches efficaces, efficientes et viables au niveau national en matière de gestion. Il vise à concentrer l'attention, à faciliter le partage des connaissances et des meilleures pratiques, à favoriser la sensibilisation et à justifier l'augmentation des investissements destinés aux interventions aux fins de gestion viable des terres. Le programme dispose d'un instrument de financement, le programme d'investissement stratégique, grâce auquel des mesures peuvent être prises pour lutter contre la dégradation des terres en Afrique subsaharienne. Le programme d'investissement stratégique est développé par l'ensemble des intervenants et vise à appuyer les efforts des partenaires du programme TerrAfrica tendant à généraliser une gestion viable des terres.

71. Comme indiqué plus haut, le Président de la CMAE et le Directeur général du Fonds pour l'environnement mondial ont convoqué une réunion de la CMAE consacrée au programme d'investissement stratégique conjoint TerrAfrica – Fonds pour l'environnement mondial portant sur la gestion viable des terres en Afrique subsaharienne, à Ouagadougou, les 24 et 25 avril 2007. La réunion a abouti à une déclaration ministérielle que le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial a approuvée en juin 2007. L'approbation du programme devait en permettre un début de mise en œuvre, ce qui constitue un grand pas en avant dans la voie de l'obtention de fonds suffisants destinés aux activités visant à assurer une gestion viable des terres en Afrique.

72. Pour que l'on puisse s'attaquer efficacement aux graves problèmes que constitue la dégradation des terres en Afrique, le Fonds pour l'environnement mondial a engagé 150 millions de dollars sous forme de subventions pour que puisse être rassemblé un montant total de l'ordre de 750 millions à 1 milliard de dollars provenant de sources internes et de partenaires bilatéraux et multilatéraux aux fins d'investissement dans la gestion viable des terres en Afrique, par l'entremise de ses organismes d'exécution – la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, le PNUD, le PNUE, la FAO et le FIDA. Le programme vise à appuyer et consolider la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ainsi que celle du programme de développement d'ensemble de l'agriculture africaine et du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD. Le programme a été conçu avec l'assistance des organismes susmentionnés sous l'égide du secrétariat du NEPAD et en étroite consultation avec le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification et les communautés économiques régionales.

73. Les organismes de mise en œuvre et d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial qui participent au programme d'investissement stratégique TerrAfrica visant à assurer une gestion viable des terres en Afrique subsaharienne ont entrepris de constituer des dossiers de projets dont la mise en œuvre interviendra grâce aux fonds obtenus au titre du programme.

D. Domaine programmatique 2 : conservation des zones humides d'Afrique

74. Le secrétariat de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine (Convention de Ramsar) est le chef de file dans ce domaine. Des travaux ont été entrepris dans divers pays africains pour, premièrement, jeter les bases nécessaires à l'élaboration des politiques nationales en matière des zones humides pour l'Afrique centrale et australe, et, deuxièmement, concevoir des politiques nationales et des plans d'action et de mise en œuvre dans ce domaine.

75. Les travaux entrepris peuvent être répartis entre les cinq catégories dont traitent les paragraphes suivants.

2. Exploitation judicieuse des zones humides

76. Depuis juin 2004, le principe d'une exploitation judicieuse des zones humides a été appliqué de diverses façons dans toute la région Afrique. Le secrétariat a participé à l'élaboration et à l'examen des politiques nationales en matière des zones humides dans les pays suivants : Congo (définition à grands traits de la politique nationale en matière de zones humides); Burkina Faso (définition des modalités d'élaboration de la politique nationale en matière de zones humides); Botswana, Kenya et République-Unie de Tanzanie (examen des projets de politiques nationales en matière de zones humides), Nigéria (élaboration d'un projet de politique nationale en matière de zones humides). La collaboration avec le Bénin a abouti à l'adoption, par le Gouvernement, en juin 2007, de la stratégie nationale concernant les zones humides. Le Cameroun a également entrepris des consultations nationales aux fins d'élaboration de sa politique nationale relative aux zones humides avec l'appui technique du secrétariat. Le cas du Ghana, où les fonds et l'assistance technique fournis ont abouti à la

transformation de la politique nationale concernant les zones humides en un plan d'action (assorti d'un budget) qui met l'accent sur l'atténuation de la pauvreté, illustre de manière exemplaire cette évolution.

77. En République démocratique du Congo on a entrepris de dresser un inventaire rapide des zones humides pour pouvoir concevoir une politique nationale s'y rapportant. Les technologies d'observation de la Terre et d'autres systèmes d'information géographique sont utilisés pour parvenir à dresser un inventaire national des zones humides.

78. En 2008, le Groupe africain se mettra en rapport avec les Parties contractantes pour réexaminer la notion de politiques nationales en matière de zones humides et débattre de la façon dont les politiques en vigueur peuvent être incorporées de la meilleure façon qui sont au processus national de développement. Il s'agit d'aboutir à un autre cadre pour l'élaboration de nouvelles politiques s'inspirant de l'exemple du Ghana.

3. Zones humides d'importance internationale : Afrique

79. Depuis juin 2006, 41 nouveaux sites Ramsar en Afrique, représentant une superficie totale de 12 899 786 hectares, ont été inscrits sur la liste des zones humides d'importance internationale. Ils sont situés au Bénin (2), au Congo (4), au Gabon (3), en Gambie (1), en Guinée (2), à Madagascar (1), en Afrique du Sud (2), au Togo (2), en Tunisie (19) et en Zambie (5). Actuellement, il est procédé à la délimitation de 58 nouveaux sites et à la mise à jour de 24 fiches d'information Ramsar.

4. Menaces pesant sur les sites Ramsar et registre de Montreux

80. En 2007, plusieurs organisations non gouvernementales, internationales et autres ont adressé des plaintes et des rapports au secrétariat concernant les menaces pesant les sites Ramsar en Afrique. Des mesures ont alors été prises pour traiter les problèmes que connaissaient les sites Ramsar des Parties contractantes ci-après : Algérie : Réserve intégrale du lac El Mellah, menacée par la construction d'une autoroute; République démocratique du Congo : Parc National des Virunga qui subit les effets néfastes des combats dans la région; Kenya : Delta du fleuve Tana, menacé par une plantation de sucre, et lac Natron, menacé par une usine de carbonate de sodium anhydre; Mauritanie : Chat Tboul, menacé par l'exploitation pétrolière; Maroc : Embouchure de la Moulouya, menacée par la construction d'un projet touristique de grande envergure; Afrique du Sud : Bassin du fleuve Orange, menacé par les forages pétroliers, et le site de Langebaan, menacé par l'extraction de minerai de fer; Soudan : Marais des Sudd, menacé par la prospection pétrolière; République-Unie de Tanzanie : Bassin du Lac Natron, menacé par une usine de carbonate de sodium anhydre et la construction d'un hôtel touristique écologique; Zambie : Marécage de Bangweulu, menacé par la surpêche et la chasse abusive d'espèces ainsi que par l'introduction d'espèces allogènes.

81. Au cours de l'année écoulée, le statut des sites africains Ramsar figurant sur le registre de Montreux n'a pas changé. En conséquence, 12 sites africains situés sur le territoire de huit Parties contractantes y sont actuellement inscrits :

- a) Algérie (2) : Lac Tonga et Oasis de Ouled Saïd;
- b) République démocratique du Congo (1) : Parc national des mangroves;
- c) Egypte (2) : Lac Bardawil et lac Burullus;
- d) Mauritanie (1) : Parc national du Diawling;
- e) Sénégal (2) : Djoudj et bassin du Ndiael;
- f) Afrique du Sud (2) : Blesbokspruit et embouchure du fleuve Orange;
- g) Tunisie (1) : Ichkeul;
- h) Ouganda (1) : Lac George.

82. L'Algérie a demandé, en février 2007, que ses deux sites Ramsar soient retirés du registre de Montreux car les menaces auxquelles ils étaient exposés ont été surmontées. L'Egypte a à nouveau demandé au secrétariat de la Convention de retirer ses deux sites Ramsar du registre car ses demandes précédentes ont échoué bien que les informations nécessaires à cet effet aient été fournies. Le pays a été informé de la procédure type à suivre pour le retrait des sites du registre de Montreux et invité à la suivre.

4. Fiches d'information Ramsar mises à jour

83. Des données concernant quatre sites Ramsar africains situés sur le territoire de trois Parties contractantes ont été mises à jour en 2007 :

- a) Botswana : Delta de l'Okavango;
- b) Libéria : Lac Piso;
- c) Zambie : Marécages de Bangaweulu et Busanga;

84. Les mises à jour correspondant à 24 autres sites font actuellement l'objet d'un examen.

5. Coopération internationale

85. Un mémorandum d'accord a été signé avec la Division du droit de l'environnement et des conventions sur l'environnement portant sur le renforcement des capacités dans le domaine des négociations multilatérales sur l'environnement afin d'appuyer et de faciliter la participation des experts et négociateurs gouvernementaux qui ont pris part à la réunion préparatoire africaine de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Ramsar.

86. Un autre mémorandum d'accord a été signé avec le projet du PNUE pour la Survie des grands singes aux fins de production d'un documentaire mettant en relief les rapports entre la gestion viable des zones humides et les grands singes et portant notamment sur la zone humide Petit Loango (site Ramsar no. 352) au Gabon, où vivent des grands singes. Le secrétariat de la Convention de Ramsar et le PNUE ont contribué, à part égale, au financement du projet.

87. Le secrétariat de la Convention de Ramsar et le PNUE ont étudié la possibilité de fournir un appui aux pays africains pour qu'ils s'attaquent aux impacts sur l'environnement de la prospection pétrolière et gazière. Cette collaboration n'est pas encore fructueuse.

88. Une collaboration active a été maintenue avec le projet de l'organisme Wetlands International et le secrétariat de la Convention de Ramsar concernant les zones humides et l'atténuation de la pauvreté, dans le but de fournir des contributions précises et des avis sur la mise en œuvre concrète de la résolution Ramsar IX.14 sur les zones humides et l'atténuation de la pauvreté.

89. Par l'intermédiaire de l'Agence Suisse pour l'environnement, le Gouvernement suisse a prolongé d'un an l'assistance qu'il fournit aux fins de la réalisation en Afrique d'activités au titre de la Convention. Cela a permis de financer la réunion consacrée aux préparatifs de la région Afrique en prévision de la dixième réunion de la Conférence des Parties et d'assurer l'appui financier nécessaire à la mise en œuvre de trois projets sur le continent.

90. La Convention de Ramsar et le Comité national des Etats-Unis pour la Convention de Ramsar ont entrepris une étude sur des sites africains sélectionnés figurant sur la liste des zones humides d'importance internationale. L'étude a pour objet de déterminer les effets sur ces sites de leur classement comme zones humides d'importance internationale.

91. L'initiative régionale WacoWet a officiellement débuté au Bénin (20-22 juin 2007); elle vise à favoriser la réalisation des objectifs de la Convention sur le territoire des Parties contractantes d'Afrique de l'Ouest appartenant à la formation écologique du golfe de Guinée (Bénin, Côte d'Ivoire, Libéria, Nigéria, Togo, Guinée, etc.). Les progrès faits dans le cadre de ce projet ont été exposés au cours de la réunion préparatoire africaine. Il a été demandé au Gouvernement béninois d'établir le rapport d'activité requis pour la mi-janvier 2008, conformément aux directives du secrétariat.

92. Le 14 juillet 2007, un mémorandum d'accord a été signé avec les Ateliers techniques des espaces naturels (ATEN) en France, dont l'objet est de développer les moyens des correspondants francophones pour la Convention de Ramsar en Afrique aux fins de la mise en œuvre de la Convention. Le module conçu a été expérimenté pour la première fois à Ouagadougou au cours la réunion consacrée à l'initiative régionale NigerWet-ChadWet organisée par le WWF, en juillet 2007. Il a également fait l'objet d'une expérimentation au cours de la réunion régionale africaine organisée en prévision de la dixième réunion de la Conférence des Parties, tenue à Yaoundé en novembre 2007. Le module sera officiellement présenté à la dixième réunion de la Conférence des Parties à Changwon (République de Corée).

93. La collaboration avec la Banque africaine de développement a considérablement progressé grâce à la visite que le Secrétaire général de la Convention et le Conseiller principal pour l'Afrique ont effectuée pour la première fois au siège de la Banque, en octobre 2007.

6. Capacité de mise en œuvre

94. Par l'intermédiaire de l'Agence suisse pour l'environnement, le Gouvernement suisse a décidé d'appuyer des activités entreprises au titre de la Convention en Afrique durant une année supplémentaire grâce à l'assistance financière que le pays fournit à l'Afrique. Cette assistance permettra au secrétariat de financer trois projets sur le continent. Une partie de cette assistance a été utilisée pour organiser la réunion préparatoire régionale africaine en prévision de la dixième réunion de la Conférence des Parties, tenue à Yaoundé du 26 au 30 novembre 2007.

95. La proposition du Gouvernement suisse pour 2007 vise à assurer un appui aux activités suivantes en Afrique :

- a) Préparation, en collaboration avec la FAO, de la série de programmes radiophoniques visant à illustrer l'importance des zones humides pour le développement socio-économique et l'atténuation de la pauvreté au Rwanda. Il est prévu que les langues du documentaire seront l'anglais, le français et le Kinyarwanda et qu'il portera sur quatre zones humides, à savoir les marais de Rugezi, le complexe de l'Akagera, le complexe de Mugesera-Rweru et les marais de Kamiranzovu;
- b) Elaboration et mise en œuvre du plan d'action national Ramsar pour le Mali;
- c) Assistance au Gouvernement du Swaziland pour qu'il adhère à la Convention et sélectionne son premier site Ramsar.

E. Domaine programmatique 3 : prévention, contrôle et gestion des espèces allogènes envahissantes

96. Bien qu'un certain nombre d'activités soient menées à bien en Afrique dans le domaine de la prévention, du contrôle et de la gestion des espèces allogènes envahissantes, aucune institution ni aucun pays n'a officiellement indiqué être disposé à assumer le rôle de chef de file dans ce domaine en dépit des efforts du secrétariat. De ce fait, il n'est pas possible de présenter un rapport officiel portant sur cet élément pour la période considérée.

F. Domaine programmatique 4 : conservation et utilisation durable des ressources en eau douce, marines et côtières

97. La mise en œuvre de l'élément du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD concernant les ressources marines, côtières et d'eau douce intervient dans le cadre des Conventions d'Abidjan et de Nairobi. A sa onzième session, tenue à Brazzaville en mai 2006, la CMAE a approuvé son programme de travail pour la période biennale 2007-2008. Il est indiqué dans la partie du programme de travail correspondant à l'élément concernant les ressources marines et côtières que les Conventions d'Abidjan et de Nairobi continueront d'être mises en œuvre dans les quatre grands domaines que sont l'évaluation, la gestion, la coordination et les aspects juridiques et les questions intersectorielles, telles que la diffusion et l'échange d'informations et les questions qui se font jour.

98. Lors de la réunion conjointe des Parties contractantes aux Conventions d'Abidjan et de Nairobi – organisée sous les auspices de la CMAE à Johannesburg en novembre 2007 – les Parties contractantes ont passé en revue les progrès faits dans la mise en œuvre des activités visant à la préservation et à l'exploitation viable des ressources marines et côtières et d'eau douce, conformément au programme de travail établi au titre des deux conventions, et elles ont adopté un nouveau programme de travail pour la période 2008-2011.

99. La Convention de Nairobi couvre un territoire s'étendant de la Somalie, au Nord, à l'Afrique du Sud, au Sud, ainsi que les cinq Etats insulaires de la partie occidentale de l'océan Indien. Les Parties contractantes sont les suivantes : Afrique du Sud, Comores, France (La Réunion), Kenya, Madagascar, Maurice, Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Seychelles et Somalie. La Convention de Nairobi prévoit un mécanisme régional de coopération, de coordination et de collaboration et permet aux Parties contractantes d'exploiter les ressources et les compétences spécialisées d'une grande diversité de parties prenantes et de groupes intéressés aux fins de résoudre des problèmes interdépendants soulevés par les environnements côtiers et marins.

100. Avec l'appui des Parties contractantes à la Convention de Nairobi et de leurs partenaires de développement, le Fonds pour l'environnement mondial a adopté une approche écosystémique pour gérer les vastes écosystèmes marins de la région. Le PNUE, le FEM et les Parties contractantes auront investi plus de 78 millions de dollars entre 2004 et 2012 pour financer des projets concernant les grands écosystèmes marins de la partie occidentale de l'océan Indien. Les trois principaux projets sont les suivants : projet concernant les pêches de la partie sud-ouest de l'océan Indien, dont le budget s'élève à 35 670 000 dollars et dont la mise en œuvre est assurée par la Banque mondiale; projet concernant les

grands écosystèmes marins des courants d'Agulhas et de Somalie, dont le budget s'élève à 31 186 000 dollars et dont la mise en œuvre est assurée par le PNUD; projet concernant les activités terrestres dans la partie occidentale de l'océan Indien (WIO-LaB) mis en œuvre par le PNUE, dont le budget s'élève à 11 413 000 dollars.

101. En 2004, les Parties contractantes ont lancé le projet WIO-LaB, que finance le Fonds pour l'environnement mondial, ainsi que le projet visant à améliorer les mécanismes de coordination, la gestion et l'évaluation au titre des Conventions de Nairobi et d'Abidjan, durant la période 2003-2007, qu'a financé l'Agence suédoise pour la coopération internationale en vue du développement (SIDA). Les deux projets ont été mis en œuvre par le secrétariat de la Convention de Nairobi, le Bureau des services d'appui aux projets et les correspondants nationaux pour la Convention de Nairobi.

102. Le projet WIO-LaB est principalement axé sur les grands problèmes d'environnement qui aboutissent à la dégradation des environnements marins et côtiers tels que les activités terrestres. Le projet s'inscrit dans le droit fil des recommandations du Sommet mondial pour le développement durable de 2002. Le montant total de son budget est de 11 413 000 dollars qui proviennent des sources suivantes : Parties contractantes – 3 136 750 dollars; Gouvernement norvégien – 3 395 650 dollars; PNUE – 375 000 dollars; et Fonds pour l'environnement mondial – 4 511 140 dollars.

103. Le projet WIO-LaB est un projet de démonstration qui vise à réaliser les trois objectifs suivants :

- a) Réduire les pressions exercées sur les écosystèmes en améliorant la qualité de l'eau et des sédiments;
- b) Développer les instruments juridiques régionaux pour prévenir la pollution par les sources terrestres;
- c) Développer les moyens des institutions régionales et les renforcer en vue d'un développement durable moins polluant.

1. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet WIO-LaB

104. Depuis ses débuts en 2004, le projet WIO-LaB a considérablement progressé; plusieurs rapports nationaux et régionaux ont été établis et plusieurs activités menées à bien. Ainsi, les institutions nationales pilotes de tous les pays participants ont élaboré des rapports faisant le point en matière de pollution ainsi que des propositions tendant à la surveillance de la qualité des eaux et des sédiments. Un programme régional portant sur ces domaines a été mis en place tandis que du matériel destiné aux principaux laboratoires de quelques pays a été acquis pour faciliter leur participation aux programmes de surveillance.

105. Le projet WIO-LaB appuie la mise en œuvre de projets de démonstration visant à favoriser les mesures novatrices de nature à inverser le processus de dégradation des environnements côtiers et marins de la partie occidentale de l'océan Indien. Les projets de démonstration portent principalement sur la gestion des effluents urbains à l'aide de systèmes de retenue des eaux municipales, plantés d'algues; sur la remise en état des forêts de mangrove dégradées au moyen de programmes communautaires de replantation et à la fourniture de moyens d'existence de remplacement; sur l'exploitation des ressources côtières et marines aux fins d'écotourisme; et sur l'approbation de meilleures méthodes de gestion de déchets portuaires. Ces projets de démonstration sont conçus pour être reproduits aux niveaux régional et national et l'on compte que leur mise en œuvre amènera les pays à élaborer des stratégies permettant de largement diffuser les méthodes employées.

106. Il a été procédé à l'examen des politiques nationales, des cadres juridiques et institutionnels, y compris l'examen de l'état de ratification des conventions sur l'environnement intéressant les sources et activités terrestres. Les conclusions de l'examen et les recommandations de l'équipe spéciale juridique et technique régionale ont abouti à l'élaboration d'un projet de protocole à la Convention de Nairobi sur les sources et activités terrestres. Le projet de protocole, qui a été présenté pour approbation à la réunion des Parties contractantes de novembre 2007 doit maintenant être adopté par une conférence de plénipotentiaires, en 2008.

107. Au titre du projet WIO-LaB, il a également été procédé à un diagnostic transfrontière régional axé sur les activités terrestres de la partie occidentale de l'océan Indien. Cette analyse constitue le fondement d'un programme d'action stratégique portant sur les activités terrestres de la région. Au titre de ce programme, un certain nombre d'activités à caractère prioritaire seront mises en œuvre au cours de la période 2008-2012. Les principales questions sur lesquelles porte le programme d'action stratégique sont les suivantes :

- a) Pollution due aux sources et activités terrestres;
- b) Modification physique et destruction des habitats;
- c) Modification de l'écoulement des eaux douces et de leur charge de sédiments;
- d) Questions intersectorielles.

2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet visant à améliorer le mécanisme de coordination, la gestion et les évaluations dans le cadre des Conventions de Nairobi et d'Abidjan

108. En 2003, le PNUE et la SIDA ont signé un accord portant sur le financement d'un montant de 9 600 000 couronnes. Les objectifs visés étaient les suivants : renforcer les structures de coordination du secrétariat des Conventions de Nairobi et d'Abidjan; fournir un appui aux unités de coordination régionales; appuyer les correspondants nationaux; et mettre en place des équipes spéciales thématiques. Cette démarche visait à accroître l'efficacité de la mise en œuvre des éléments prioritaires des programmes de travail au moyen de partenariats avec les institutions régionales et les organisations non gouvernementales.

109. Les principales activités entreprises conformément aux termes de l'accord sont les suivantes :

- a) Création d'équipes spéciales : le secrétariat, en collaboration avec l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN) et l'Association des sciences marines dans l'océan Indien occidental (WIOMSA) ont créé un groupe d'experts sur les zones marines protégées qui a été accueilli par l'Association. Avec l'appui de l'UICN, le groupe d'experts a été chargé de l'élaboration d'un dossier sur les zones marines protégées. Le secrétariat a également conclu un accord avec l'UICN en vertu duquel l'Union a passé en revue tous les programmes concernant la gestion intégrée des zones côtières et la gestion efficace des zones marines protégées et conçu un dossier sur les zones marines protégées à l'issue d'une série d'ateliers organisés dans la région;
- b) La Convention d'Abidjan et les protocoles y relatifs ont fait l'objet d'un examen et d'une mise à jour avec la collaboration du projet concernant le grand écosystème marin du courant de Guinée, et un nouveau protocole sur les sources et activités terrestres a été élaboré. Six des 16 pays couverts par le projet – Angola, Cap-Vert, Gambie, Namibie, Sénégal et Afrique du Sud – ont été invités par le secrétariat à prendre part au processus d'examen interne;
- c) Le secrétariat a conclu des partenariats avec des institutions nationales faisant office de correspondants au moyen de mémorandums d'accord. Le principal objectif de ces mémorandums est de donner plus de poids aux correspondants nationaux pour la Convention de Nairobi; d'assurer le fonctionnement de leurs bureaux et de compiler des rapports sur l'état de l'environnement marin. Ce sont les rapports d'activité qui sont le fondement d'un mécanisme efficace et permanent de suivi de la Convention de Nairobi. Des projets de rapports d'activité nationaux sur les environnements côtiers et marins ont été affichés sur le site Internet de la Convention.

3. Conclusion de partenariats

a) Les Parties contractantes à la Convention de Nairobi ont demandé au secrétariat de faciliter la mise en place d'un réseau d'institutions universitaires et de recherche dans la région. Le PNUE a donné suite à cette demande en signant un mémorandum d'accord avec l'Association des sciences marines dans l'océan Indien occidental qui a facilité la création du Forum des institutions universitaires et de recherche d'Afrique orientale. La première réunion informelle du forum a eu lieu en mai 2005 et son inauguration en septembre de la même année. Avec l'appui de la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Association WIOMSA et le PNUE, le forum a organisé son premier atelier de formation en octobre 2005, au Mozambique, au cours duquel les compétences d'animateurs des chefs d'institutions universitaires et de recherche ont été perfectionnées;

b) En juillet 2006, en association avec le WWF, l'UICN et l'Association WIOMSA, le secrétariat de la Convention de Nairobi a favorisé la création d'un consortium pour la conservation des écosystèmes côtiers et marins de la partie occidentale de l'océan Indien. Connu sous l'appellation de « WIO-C », le consortium consiste en un partenariat associant les principales organisations non gouvernementales et d'autres organisations régionales de la partie occidentale de l'océan Indien telles que le WWF, l'UICN, la WIOMSA, la Société pour la conservation de la faune et la flore sauvages (WCS) et le NEPAD. Le WIO-C est une émanation de la Convention de Nairobi. Son objectif déclaré consiste à améliorer l'échange d'informations et à favoriser les synergies et la coordination entre les organisations non gouvernementales s'occupant des environnements marins et côtiers de la partie

occidentale de l'océan Indien. La consolidation du WIO-C et la mise à profit de ces partenariats constitue un important élément du programme de travail établi au titre de la Convention de Nairobi, comme l'atteste l'incorporation à ce programme de travail d'éléments pertinents des programmes de travail et d'activités des organisations non gouvernementales partenaires.

G. Domaine programmatique 5 : lutte contre les changements climatiques en Afrique

110. Cet élément du programme de travail de la CMAE pour la période biennal 2007-2008 a pour objectif déclaré la fourniture d'un appui à la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto y relatif.

111. La Conférence ministérielle africaine sur l'hydro-électricité et le développement durable, tenue à Johannesburg du 6 au 9 mars 2006, est parvenue à un certain nombre de conclusions, de recommandations et de décisions, qui figurent dans la Déclaration ministérielle de la Conférence, et à un plan d'action pour un développement durable de l'hydro-électricité en Afrique. Au paragraphe 5 de ce plan d'action il est demandé à l'Égypte et à l'Afrique du Sud d'aider d'autres pays africains à développer l'Autorité nationale désignée aux fins de mécanismes pour un développement non polluant et d'assurer une assistance technique à l'élaboration de projets. Après s'être consultées sur la question, l'Égypte et l'Afrique du Sud sont convenues de signer un protocole d'appui aux pays africains au titre des projets tendant à la mise en place de mécanismes de développement non polluant. Les deux pays ont réaffirmé leur volonté de contribuer au développement des moyens des autres pays africains lors de la vingt-deuxième réunion du Bureau de la CMAE, tenue à Johannesburg en novembre 2007.

112. Le Ministère tunisien de l'environnement et du développement durable a organisé une conférence internationale sur la solidarité internationale en vue d'adopter des stratégies de lutte contre le changement climatique en Afrique et dans la région de la Méditerranée, laquelle s'est tenue à Tunis du 18 au 20 novembre 2007 sous le patronage du Président tunisien, M. Zine Elabidine Ben Ali. La Conférence avait pour principaux objectifs :

- a) De mobiliser toutes les parties prenantes concernées pour aborder la vulnérabilité et les impacts du changement climatique en Afrique et dans la région de la Méditerranée;
- b) D'intégrer les efforts faits pour lutter contre le changement climatique dans la planification, la programmation et le financement du développement durable dans la région africaine;
- c) De promouvoir des mesures d'atténuation et d'adaptation à divers niveaux;
- d) De renforcer la participation des parties intéressées aux efforts faits pour lutter contre le changement climatique; et
- e) De convenir d'une contribution africaine et méditerranéenne conjointe à la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques et à la troisième Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, tenue à Bali en décembre 2007.

113. Vingt-huit ministres et près d'un millier de participants, essentiellement des pays d'Afrique et de la Méditerranée, se sont penchés sur les questions relatives au changement climatique dans des secteurs déterminants tels que l'énergie, l'infrastructure, la santé, les ressources naturelles, l'agriculture et l'environnement. Des ministres et représentants de pays donateurs, des experts du changement climatique et des représentants d'institutions multilatérales concernées, du secteur privé et d'organisations de la société civile étaient également présents.

114. La réunion a permis d'élaborer une déclaration ministérielle et de définir un plan d'action. Le Ministre de l'environnement de la Tunisie a été invité par le Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à présenter le résultat de la réunion à la douzième session de la Conférence.

115. Une réunion préparatoire d'experts et de négociateurs africains désignés pour assister à la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques et à la troisième Réunion des Parties au Protocole de Kyoto s'est tenue à Abuja en octobre 2007. Elle avait pour objectif essentiel d'examiner les questions intéressant l'Afrique. Les débats ont débouché sur une position africaine commune qui a orienté les négociateurs africains lors des réunions sur le changement climatique qui se sont tenues à Bali en décembre 2007.

H. Domaine programmatique 6 : conservation et gestion transfrontière des ressources naturelles (y compris les forêts)

116. Peu d'informations ont été communiquées au secrétariat au titre de ce domaine programmatique. Toutefois, un élément important des activités réalisées en Afrique centrale aura une incidence positive sur la gestion des ressources naturelles dans la sous-région. Celui-ci concerne notamment l'élaboration d'un plan d'action sous-régional pour l'environnement destiné aux Etats d'Afrique centrale.

117. Le Bassin du Congo représente la deuxième plus grande zone de forêts tropicales au monde. Il en a été dûment tenu compte lors de la formulation du plan d'action sous-régional sur l'environnement pour l'Afrique centrale par la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), avec l'appui du PNUE, du Fonds pour l'environnement mondial ainsi que du secrétariat du NEPAD. Comme indiqué plus haut, le plan sous-régional d'action environnementale pour l'Afrique centrale a été approuvé par les ministres de l'environnement de la sous-région. Il a également été tenu compte de ce plan d'action lors de la préparation du plan stratégique pour la gestion des ressources environnementales et naturelles de la CEEAC.

118. Parmi les autres activités entreprises en Afrique, il convient de mentionner particulièrement les projets sur la modification de la végétation endogène et la conservation transfrontière; la gestion des zones protégées; et l'étude susmentionnée sur le flamant nain.

119. Le projet sur la gestion de la végétation endogène portait notamment sur le renforcement des capacités en vue de la conservation de la biodiversité dans les écosystèmes de montagnes et les bassins hydrographiques en Afrique de l'Est. Il s'agissait d'une initiative conjointe entre le Bureau du Programme du Fonds mondial pour la nature pour l'Afrique de l'Est et le PNUE, axé sur deux régions montagneuses : les montagnes de Ruwenzori en Ouganda et la forêt Mau au Kenya. Les efforts ont été axés sur le renforcement des capacités pour promouvoir la protection de la biodiversité des communautés locales et la conservation des écosystèmes montagneux en Afrique de l'Est, y compris les principaux bassins hydrographiques, à l'aide des meilleures pratiques de gestion des terres. Le projet comprenait également des activités en partenariat étroit avec les organisations concernées aux niveaux local et national et le secteur privé. Trois rapports ont été publiés en mai 2007, à savoir *Water Towers of Eastern Africa Policy, Issues and Vision for Community-based Protection and Management of Montane Forests*; le compte rendu de l'atelier régional sur la conservation des écosystèmes montagneux d'Afrique de l'Est en tant que châteaux d'eau; et une brochure présentant un cadre conceptuel de facteurs clés et de possibilités de renforcer la protection, la gestion et la remise en état à long terme des forêts montagneuses d'Afrique de l'Est ainsi qu'un plan stratégique pour la conservation et l'utilisation durables des forêts montagneuses d'Afrique de l'Est en tant que châteaux d'eau.

120. S'agissant de la conservation transfrontière, le PNUE a continué de soutenir les efforts faits par les Gouvernements d'Angola, du Botswana, de Namibie, de Zambie et du Zimbabwe, qui collaborent à la création d'une zone de conservation transfrontière, qui portera le nom de Kavango-Zambezi, et offrira près de 300 000 km² de destinations touristiques de premier choix et de terres compatibles avec d'autres utilisations. L'initiative a pour objet la conservation et l'utilisation durables des ressources biologiques dans les écosystèmes transfrontières. Le PNUE collabore avec Roots of Peace and Conservation International pour élaborer et mettre en place un programme devant ouvrir un couloir de migration qui améliorera la conservation de la faune sauvage et stimulera le développement économique. Il coopère également avec le secrétariat du projet Kavango-Zambezi en liaison avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA) sur ce programme.

121. S'agissant de la gestion des zones protégées, le PNUE a apporté son soutien à l'organisation de la Conférence africaine sur la faune et la flore sauvages qui s'est tenue à Nairobi en avril 2007. La Conférence s'est également intéressée à la question des impératifs en matière de recherche pour la conservation et la gestion de la biodiversité. Elle visait notamment à intégrer la science et la recherche dans le processus de décision concernant les zones protégées et la conservation et la gestion des paysages en renforçant les capacités techniques et scientifiques des institutions et des scientifiques africains chargés de la faune et de la flore sauvages, afin de garantir une meilleure gestion de la biodiversité, de l'élaboration des politiques et de la planification des systèmes. Des participants des pays ci-après étaient présents : Afrique du Sud, Botswana, Cameroun, Congo, Ethiopie, Kenya, Namibie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Soudan ainsi que des participants invités d'autres pays, y compris : Allemagne, Canada, Etats-Unis d'Amérique, Italie, Népal, Royaume-Uni et Suède.

122. En collaboration avec ses partenaires, le PNUE dirige actuellement un projet visant à déterminer les causes de mortalité récente des flamants nains dans les lacs de la Vallée du Rift en Afrique de l'Est. Ce projet a pour but de définir des stratégies pour faire face à la diminution des populations de ces

oiseaux et jeter les bases d'une gestion durable des écosystèmes et des bassins versants associés aux lacs de la Vallée du Rift. La conservation des flamants est importante compte tenu de leur concentration inhabituelle. Les flamants sont considérés comme une espèce phare et un indicateur pour la santé et l'intégrité écologique des écosystèmes des lacs. L'état et les tendances des populations de flamants ainsi que leur densité donnent une indication de l'hydrologie et des systèmes d'exploitation des terres dans les bassins versants. La réduction des obstacles à la conservation des flamants aurait bénéficié à celle de toutes les autres espèces, tant dans les lacs que dans les zones plus vastes des bassins versants. Les lacs de la Vallée du Rift sont des zones de conservation primordiales pour les oiseaux d'eau. Plus de 300 espèces ont été enregistrées dans certains de ces lacs par le passé. Les lacs sont essentiels au maintien des populations de flamants y compris Nakuru, Bogoria, Elementaita, Oloidien, Manyara et Natron. Ce projet a reçu un financement d'un bienfaiteur privé en Chine, M. Luo Hong. Un rapport analysant la littérature, un plan d'action national en faveur des flamants du Kenya et le compte rendu de l'atelier consultatif et multidisciplinaire de parties prenantes sur les flamants sont en cours de préparation.

I. Domaine programmatique 7 : questions intersectorielles

1. Santé et environnement

123. L'élimination de l'essence au plomb en Afrique subsaharienne au début de l'année passée est l'un des récents succès enregistrés par le PNUE et ses partenaires dans la gestion de la pollution atmosphérique urbaine. L'essence au plomb a des effets graves sur l'environnement et la santé, entraînant une augmentation du nombre d'attaques cardiaques et d'infarctus, de défaillances rénales, de problèmes respiratoires et de dysfonctionnements cérébraux. Actuellement, 16 pays dans le monde utilisent toujours de l'essence au plomb, y compris le Maroc, la Tunisie et l'Algérie. Dans ce contexte, le PNUE et ses partenaires préparent des plans pour lancer une campagne mondiale en vue d'éliminer l'essence au plomb dans le monde, d'ici la fin de 2008, objectif qui devrait pouvoir être atteint. Des réunions nationales consultatives et des activités de suivi sont prévues pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie.

124. Une importante réunion des ministres africains de la santé et de l'environnement devrait se tenir à Libreville en août 2008. L'OMS et le PNUE sont les coorganisateur de la réunion et le Gouvernement gabonais a aimablement offert de l'accueillir.

2. Education et formation environnementales

125. Les activités approuvées au titre de cette question comprenaient, premièrement, l'encouragement de programmes novateurs dans les universités africaines pour intégrer l'environnement et la durabilité dans l'enseignement et l'apprentissage; deuxièmement, la fourniture des capacités de renforcement institutionnel et la contribution à la mise en place de cours régionaux de formation à l'éducation environnementale; et, troisièmement, la mise au point de matériel d'appui didactique sur les questions environnementales transsectorielles.

126. En 2005, l'Organisation des Nations Unies a lancé la Décennie de l'éducation au service du développement durable. En mars 2006, les ministres africains de l'éducation se sont engagés à la mettre en œuvre dans le contexte de la deuxième Décennie de l'éducation en Afrique. Dans leur déclaration d'engagement, les ministres de l'éducation des Etats d'Afrique subsaharienne ont décidé de soutenir la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable ainsi que d'élaborer des stratégies pour la mettre en œuvre dans leurs pays respectifs dans le cadre de la deuxième Décennie de l'Union africaine sur l'éducation, et de veiller à ce que les principes du développement durable soient intégrés dans les cadres, programmes et activités éducatifs de développement à tous les niveaux.

127. Le PNUE et ses partenaires ont soutenu le processus d'intégration des questions environnementales de durabilité dans l'enseignement, la recherche, la participation communautaire et la gestion des universités en Afrique, au titre d'un projet sur l'intégration de l'environnement et de la durabilité dans les universités africaines. Dans le cadre de ce projet, un programme novateur sur l'éducation au service du développement durable pour les universités en Afrique a été élaboré, grâce à un processus de collaboration qui a fait appel à l'expérience d'enseignants universitaires provenant de différents horizons en Afrique.

128. Ce partenariat avec les universités renforce l'intérêt particulier du PNUE pour l'Afrique s'agissant de l'intégration de l'environnement et de la durabilité et constitue une contribution majeure à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable. Il soutient

également le plan d'action environnemental du NEPAD et les objectifs de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement. Dans le contexte de l'Afrique australe, le programme d'intégration des questions environnementales et de durabilité dans les universités africaines contribue à la mise en œuvre du plan régional indicatif et stratégique de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Le plan demande notamment l'intégration des questions environnementales et de développement durable dans la planification sociale et économique, au niveau sectoriel, national et sous-régional. La mise en œuvre de la première partie du projet d'intégration de l'environnement et de la durabilité s'effectue en deux étapes.

129. La première étape de la mise en œuvre du projet était axée sur le processus d'établissement et d'orientation du projet d'intégration de l'environnement et de la durabilité. Tous les objectifs et activités de la première étape ont été réalisés avec succès. Lors de la première étape, un réseau actif d'universités africaines désireuses de participer à l'intégration des questions d'environnement et de durabilité a été créé ainsi qu'un cadre efficace de partenariat pour l'intégration du programme sur l'environnement et la durabilité, avec la participation active de partenaires comprenant notamment l'UNESCO, l'Université des Nations Unies, l'Association des universités africaines et le Programme régional d'éducation à l'environnement de la Communauté de développement des Etats d'Afrique australe.

130. Un programme de formation constitué d'une panoplie de matériel adaptable pour utilisation par des universitaires africains afin de conceptualiser et de planifier des innovations multidisciplinaires dans le domaine de l'éducation pour le développement durable a été mis au point et traduit en français (à l'aide d'un financement de l'UNESCO), pour élargir le programme à toutes les régions d'Afrique. Trois programmes de formation pilotes faisant appel à plus de 87 universitaires africains ont été réalisés. Un séminaire cadre sur l'intégration de l'environnement et de la durabilité dans les universités a été organisé en 2006, à Nairobi, au siège du PNUE, rassemblant certains des plus grands universitaires africains, des réseaux de dirigeants et des associations universitaires clés. Un mécanisme de communication et de suivi a été mis en place pour suivre et soutenir les progrès accomplis et des prix ont été créés pour récompenser les pratiques novatrices.

131. Un atelier sur l'intégration de l'environnement et de la durabilité dans les universités africaines a été organisé à Nairobi du 15 au 17 mai 2007. Les participants provenaient des organisations et institutions partenaires des pays suivants : Afrique du Sud, Cameroun, Côte d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, Ghana, Kenya, Lesotho, Malawi, Mozambique, Nigéria, Norvège et Soudan. Il avait pour objectif d'examiner et de finaliser le projet de document sur l'intégration de l'environnement et de la durabilité pour utilisation lors d'une campagne intensive de collecte de fonds destinés à un programme à part entière ainsi que de présenter le programme à divers groupes du PNUE, en identifiant les liens et les synergies. L'atelier a permis :

- a) une collaboration, des liens et des synergies renforcés entre le programme d'intégration de l'environnement et de la durabilité et d'autres programmes du PNUE;
- b) Un projet de document final sur l'intégration de l'environnement et de la durabilité dans les universités élaboré sur la base d'une approche commune par toutes les parties prenantes;
- c) La maîtrise conjointe du partenariat sur l'intégration de l'environnement et de la durabilité achevée grâce aux contributions et à la participation des parties prenantes;
- d) Des partenariats renforcés;
- e) Le lancement d'une campagne intensive de collecte de fonds;
- f) L'intégration de toutes les initiatives indépendantes des universités participantes dans un seul programme à grande échelle et capable d'autosuffisance pour la durée de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable;
- g) L'intégration de l'éducation au service du développement durable dans les universités africaines au cours des huit prochaines années, grâce au projet de document sur l'intégration de l'environnement et de la durabilité.

132. Un atelier sous-régional sur l'intégration de l'environnement et de la durabilité destiné aux pays francophones a été organisé du 3 au 5 mai 2007 à Cotonou, sur le thème de la promotion de l'éducation au service du développement durable. La version en français du dossier sur l'intégration de l'environnement et de la durabilité, financée par l'UNESCO, a été lancée lors de cet atelier.

133. Les premiers prix sur l'intégration de l'environnement et de la durabilité ont été décernés au Congrès mondial sur l'éducation à l'environnement, tenu du 2 au 6 juin 2007 à Durban (Afrique du Sud). Deux universités* ont été saluées pour leurs efforts d'intégration de l'environnement et de la durabilité dans les activités et programmes de base de leurs universités. Quarante cinq professeurs d'université ont reçu des certificats de mérite pour leurs innovations dans le domaine de l'enseignement et de la recherche et pour leur engagement au niveau communautaire et dans le secteur privé ainsi qu'en matière de gestion. Ces méthodes novatrices ont notamment été jugées sur la base de leur pertinence dans les contextes social, économique et environnemental en Afrique et de la mesure dans laquelle elles tenaient compte de la manière dont les universités répondaient à l'évolution des besoins sociaux. Le PNUE a parrainé 11 participants au Congrès mondial sur l'éducation à l'environnement.

134. En collaboration avec le Programme régional de l'éducation au service de l'environnement de la CDAA et en partenariat avec l'Université de Zambie, le PNUE a fourni un appui à l'Université de Rhodes en Afrique du Sud en accueillant un atelier sur la réorientation des programmes de l'enseignement supérieur pour y intégrer l'éducation au service du développement durable, à l'Université de Zambie. L'atelier, organisé du 30 juillet au 2 août 2007, avait pour objectif de piloter une stratégie d'intégration de l'environnement et de la durabilité dans les universités africaines en utilisant des documents sur l'environnement fournis par le programme régional d'éducation à l'environnement de la CDAA et le PNUE dans un but pédagogique aux instituts d'enseignement supérieur d'Afrique australe. A la fin de l'atelier, tous les participants ont utilisé le dossier du PNUE pour réviser leur programme et ont également adopté le rapport sur les perspectives de l'environnement en Afrique en tant que manuel pédagogique. Ils ont noté que le rapport sur les perspectives de l'environnement en Afrique pourrait servir de référence aux étudiants, fournir des informations et un rappel historique et également être utilisé comme contexte.

135. Outre garantir que les ressources importantes du PNUE sont orientées pour répondre aux besoins des universités et pour soutenir la recherche pédagogique et l'enseignement dans le domaine du développement durable, le programme a organisé un atelier sur les perspectives de l'environnement en Afrique et l'intégration de l'environnement et de la durabilité dans les universités. Cet atelier, qui s'est déroulé les 20 et 21 août 2007 avait pour objectif de mettre au point un module sur les perspectives de l'environnement en Afrique (traditionnel et utilisant les technologies de l'information) qui serait adopté et utilisé dans les universités africaines. Le module devait être global, souple et adopté par les universités comme cours à long et à court termes. Le projet de programme devrait être prêt pour utilisation en septembre 2008 dans au moins cinq universités pilotes.

136. Dans le cadre du volet destiné aux étudiants du programme sur l'intégration de l'environnement et de la durabilité dans les universités, un cours de deux semaines a été organisé du 9 au 26 septembre 2007 à Njoro (Kenya). Connu sous le nom de Youth Encounter and Sustainability (YES), c'était la première fois qu'il était organisé en Afrique et il a réuni 38 étudiants (19 hommes et 19 femmes) de 25 pays. Le cours Africa YES offre une formation intensive et interdisciplinaire destinée aux étudiants universitaires de niveau supérieur et aux jeunes cadres, afin de mieux les sensibiliser aux questions fondamentales de la durabilité. Le cours a été organisé en partenariat avec ETH Sustainability-Zurich.

137. Le PNUE a collaboré avec l'UNESCO et d'autres partenaires régionaux et nationaux pour lancer la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement en Afrique afin de mettre en place trois centres régionaux d'expertise en Afrique du Sud et à Nairobi.

138. La quatrième Conférence internationale sur l'éducation au service de l'environnement s'est tenue à Ahmadabad (Inde) du 24 au 28 novembre 2007. La conférence a lieu tous les dix ans. Cette conférence a reçu une attention toute particulière étant donné qu'elle se tenait pendant la troisième année de la présente Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement. A cet effet, la conférence a fourni l'occasion d'examiner comment l'éducation à l'environnement et l'éducation au développement durable pouvaient collaborer et se renforcer afin de construire un avenir durable. A cette occasion, le site Internet du groupe de l'éducation et de la formation à l'environnement du PNUE a enregistré 54 000 téléchargements de son bulletin – *Educator*. Le PNUE a accueilli trois ateliers : le premier sur le volume 4 du rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial du PNUE, (*GEO-4*) dont le slogan était « promouvoir la recherche et l'apprentissage dans le domaine de l'environnement au service du développement durable »; le deuxième sur la production et la consommation durables; et le troisième sur « *Ozzy Ozzone* ». Tous les ateliers ont reçu un accueil favorable. Le PNUE a parrainé la participation de dix enseignants d'universités africaines à la conférence et notamment à l'atelier *GEO-4*.

* Kenyatta University (Kenya) et Université de Gondar (Ethiopie).

3. Programme sur les stocks de pesticides en Afrique

139. Le programme sur les stocks de pesticides en Afrique est une initiative multiparties prenant visent à éliminer les milliers de tonnes de pesticides obsolètes en Afrique, de manière sûre et en prévenant l'accumulation de stocks supplémentaires. Le programme est mis en œuvre en Érythrée, en Éthiopie, au Mali, au Maroc, au Mozambique, au Nigeria, en Afrique du Sud, en Tunisie et en République-Unie de Tanzanie.

140. Le comité de mise en œuvre du programme guide le programme pour qu'il atteigne l'objectif fixé. Ses membres comprennent la Banque mondiale, la FAO, Croplife International, le Fonds mondial pour la nature, Pesticides Action Network et le NEPAD comme partenaires clés.

141. À sa vingt-deuxième réunion, tenue à Johannesburg en novembre 2007, le Bureau de la CMAE a notamment examiné le programme sur les stocks de pesticides en Afrique, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD. Le Bureau a félicité tous les partenaires du programme pour leur engagement et leur appui. Il a ensuite recommandé de confirmer la désignation du secrétariat du NEPAD comme l'institution régionale africaine devant être représentée au comité de mise en œuvre du programme. Le bureau a en outre recommandé que le secrétariat du NEPAD accueille le secrétariat proposé pour le programme. Suite à ces recommandations, le Président de la CMAE a écrit à la Banque mondiale et à la FAO pour qu'ils s'emploient à redynamiser le programme sur les stocks de pesticides en Afrique.

142. La Banque mondiale a répondu positivement à la lettre du Président de la CMAE, indiquant qu'il serait heureux de poursuivre le dialogue avec le NEPAD sur la question de l'accueil du secrétariat du programme sur les stocks de pesticides en Afrique.

4. Évaluation de l'impact environnemental

143. À sa réunion tenue à Durban, en juin 1995, la CMAE a reconnu l'utilité des évaluations d'impact environnemental, les a approuvées et a identifié plusieurs priorités nécessitant une action immédiate afin de renforcer les capacités des pays d'Afrique à réaliser les évaluations. En réponse à cet appel, plusieurs initiatives ont débouché sur la création d'un réseau régional de praticiens des évaluations d'impact sur l'environnement en 2000, intitulé développement des capacités et liens aux fins d'évaluation des impacts sur l'environnement en Afrique (CLEIAA) et qui est devenu par la suite l'organisation de développement des capacités et des liens aux fins d'étude de l'environnement en Afrique (CLEAA).

144. La Déclaration sur l'environnement et le développement adoptée par la CMAE à sa onzième session ordinaire, tenue à Brazzaville en mai 2006, a fait référence à la Déclaration de Durban sur l'évaluation de l'impact environnemental, adoptée par la Conférence en 1995 et a souligné le rôle du réseau panafricain de la CLEAA en tant qu'outil pour renforcer la sensibilisation et stimuler les capacités des professionnels africains s'agissant de l'évaluation et de la gestion de l'environnement, lequel est indispensable pour la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD.

145. En outre, les objectifs du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD ont été développés comme suit : « l'évaluation de l'environnement doit faire partie des projets d'investissement et d'infrastructure pour le développement durable afin de garantir l'intégration de la croissance économique, du développement social et de la protection de l'environnement. Par conséquent, des évaluations de l'impact environnemental doivent être réalisées pour tous les projets d'infrastructure ».

146. Conformément aux objectifs susmentionnés, la CLEAA a entrepris un certain nombre d'activités. Par exemple, la CLEAA, la CEA et le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est de l'UICN ainsi que différents partenaires ont organisé un atelier d'experts africains sur l'efficacité des systèmes d'évaluation de l'impact sur l'environnement, à Addis Abeba les 12 et 13 avril 2007. L'atelier s'est particulièrement attaché à la question de la qualité et de la durabilité financière de l'examen, du suivi et du respect des évaluations de l'impact environnemental. Il a rassemblé un groupe d'experts des évaluations d'impact environnemental originaires des pays ci-après : Afrique du Sud, Bénin, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Kenya, Madagascar, Namibie, Tunisie, Sénégal, République-Unie de Tanzanie et Ouganda, y compris des experts en réglementation envoyés par des instituts d'évaluation des impacts sur l'environnement agréés en Afrique ainsi que par des organismes désormais décidés à améliorer l'efficacité de leurs systèmes d'évaluation d'impact de l'environnement, des représentants des associations d'évaluations de l'environnement, des consultants privés sur l'évaluation de l'environnement provenant de diverses sous-régions en Afrique et des représentants d'institutions

partenaires, de donateurs et autres qui s'emploient à accroître l'efficacité des évaluations d'impact environnemental sur le continent.

147. Lors de l'atelier susmentionné, les participants sont parvenus à un accord sur des recommandations fondamentales dans six domaines d'action différents. Elles ont été synthétisées et présentées en tant que recommandations clés de l'atelier et soumises officiellement au secrétariat. Les recommandations correspondant à chaque domaine étaient divisées en, premièrement, « recommandations techniques » – pratiques réglementaires et institutionnelles d'évaluation de l'impact environnemental identifiées comme essentielles pour de telles évaluations ou leur apportant un appui solide et, deuxièmement, « mesures de mise en œuvre recommandées » – actions et stratégies recommandées aux gouvernements, aux partenaires et aux donateurs pour mettre en œuvre les recommandations techniques. Ces recommandations seront soumises pour examen plus détaillé et adoption éventuelle par la CMAE à sa douzième session.

5. Consommation et production durables

148. Les activités clés au titre du Plan-cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables, approuvé par la CMAE en mars 2005, comprenait l'élaboration d'un projet africain d'éco-étiquetage; l'élaboration de plans d'action pour une consommation et une production durables aux niveaux national et local; la compilation des meilleures pratiques en matière de consommation et de production durables et l'accélération du développement technologique – un processus par lequel les pays progressent plus rapidement dans l'adoption de technologies non polluantes; un projet pilote sur la gestion des déchets plastiques à Nairobi; le renforcement des capacités d'évaluation du cycle de vie en Afrique ainsi que des capacités à promouvoir une consommation et une production durables dans la région du lac Victoria.

6. Développement d'un projet africain d'éco-étiquetage

149. Cette activité a pour objectif général de mettre en place un projet africain d'éco-étiquetage qui encourage l'adoption de normes environnementales et de santé appropriées dans la conception et la production de produits africains et promouvoir un meilleur accès au marché pour les produits africains tant sur les marchés régionaux que mondiaux.

150. Une évaluation régionale des initiatives actuelles d'éco-étiquetage dans la région a été réalisée et une réunion régionale d'experts a été organisée en collaboration avec l'Union africaine et la CEA.

151. Un document préliminaire sur la structure et le fonctionnement d'un mécanisme africain d'éco-étiquetage a été établi dans le cadre du suivi de la réunion régionale d'experts et des processus de consultation.

152. A sa cinquième session, tenue en octobre 2007, le Comité africain sur le développement durable et l'Assemblée générale de l'Organisation régionale africaine de normalisation, à sa soixantième session, en novembre 2007, ont apporté leur soutien aux efforts faits pour mettre au point ce mécanisme régional.

7. Elaboration de plans d'action pour une consommation et une production durables aux niveaux national et local

153. Cet élément a pour objectif général de fournir un appui à certains pays pilotes de la région pour leur permettre d'élaborer des plans d'action nationaux et locaux sur la consommation et la production durables. Des directives visant à servir de cadre à l'élaboration de programmes nationaux et à l'échelle des villes sur la consommation et la production durables ont été établies, portant sur les étapes clés à développer au cours du processus. Sur la base des critères retenus pour le choix des pays pilotes, la République-Unie de Tanzanie a été sélectionnée comme pays pilote et le Caire et Maputo comme villes pilotes pour l'élaboration de programmes de consommation et de production durables.

154. Des séminaires de lancement ont été organisés au niveau national et une session de travail régionale sur l'élaboration de programmes de consommation et de production durables à l'échelle nationale et des villes a été organisée du 9 au 11 octobre 2007 à Nairobi avec les groupes de travail des pays et villes pilotes.

8. Compilation des meilleures pratiques en matière de consommation et de production durables et progrès accélérés

155. Cet élément a pour objectif principal de faciliter le partage des connaissances et des données d'expérience en identifiant les meilleures pratiques pour aborder les questions intersectorielles dans le contexte du programme-cadre africain et de déterminer le potentiel des pays africains pour accomplir

des progrès accélérés vers une société plus durable. Les activités ci-après ont été entreprises au titre de ce thème :

- a) Rapport sur les meilleures pratiques dans les pays africains établi et distribué dans toute la région. Il contient des informations sur certaines pratiques appliquées dans différentes parties de ces régions dans des domaines tels que l'approvisionnement en eau et l'utilisation de l'eau, la gestion des déchets; et l'efficacité énergétique;
- b) Rapport donnant un aperçu des possibilités de progrès accélérés en vue d'une consommation et d'une production durables en Afrique établi sur la base d'une étude documentaire;
- c) Premier numéro du bulletin *BioEnergy International Africa* dans le cadre de l'édition de septembre 2007 du magazine en ligne *Bioenergy International* <www.bioenergyinternational.com>. Pour de plus amples informations sur le Plan-cadre décennal de programmes pour l'Afrique veuillez consulter le site <http://www.unep.org/roa/Projects_Programmes/10YFP/index.asp>.

9. **Projet pilote sur la gestion des déchets plastiques à Nairobi**

156. Ce projet a pour objectif d'élaborer un plan cadre global de programmes pour lutter contre le problème croissant de la gestion des déchets plastiques à Nairobi et pour rassembler des données d'expérience par région pour l'Afrique. Le projet a été mis en œuvre en partenariat avec l'Office national de gestion de l'environnement, le PNUD et l'Association kényenne des fabricants. Il a permis :

- a) De mettre au point un ensemble de mécanismes politiques et économiques devant être mis en place par le Gouvernement, y compris l'introduction d'une norme minimale d'épaisseur pour les sacs plastiques;
- b) D'élaborer un programme complet de gestion des déchets plastiques pour Nairobi, portant sur les principales mesures devant être prises par le Conseil municipal de Nairobi;
- c) D'organiser des coopératives de recyclage du plastique, comprenant plus de 300 membres, pour faciliter le recyclage du plastique dans la ville; et
- d) De lancer des séries d'activités de sensibilisation et d'éducation pour promouvoir une modification des modes de consommation et la participation au niveau communautaire.

157. Le Gouvernement kényen a introduit un critère d'épaisseur minimale pour les sacs plastiques ainsi que le prélèvement d'une taxe sur les produits plastiques.

10. **Renforcement des capacités d'évaluation du cycle de vie en Afrique**

158. En collaboration avec le secrétariat de la Table ronde africaine sur la consommation et la production durables, le PNUE a organisé le premier symposium et atelier africain sur l'évaluation du cycle de vie. Trente quatre représentants de 22 pays y ont participé. La formation à l'évaluation du cycle de vie comprenait également une familiarisation pratique avec certains logiciels d'évaluation du cycle de vie, tels que SimaPro et GaBi4 et chaque participant a reçu un CD de démonstration du logiciel. Outre la formation à l'évaluation du cycle de vie, les participants ont bénéficié d'une formation aux systèmes d'information sur les technologies écologiquement rationnelles. L'atelier a également permis de créer un réseau africain d'évaluation du cycle de vie, en tant que réseau affilié de la Table ronde africaine sur la consommation et la production durables.

159. Grâce aux informations fournies aux réseaux régionaux existants, cinq membres du réseau africain d'évaluation du cycle de vie ont participé au Prix international PNUE-SETAC qui récompense les projets innovants dans le domaine du cycle de vie. Les projets soumis par des équipes travaillant sur l'industrie du papier à l'Université du Zimbabwe et l'industrie du sucre à l'Université du Cap ont remporté deux des trois prix en 2007.

11. **Renforcement des capacités pour promouvoir la consommation et la production durables dans la région du lac Victoria**

160. Le PNUE a soutenu le Centre national kényen pour une production plus propre en organisant une table ronde sous-régionale sur l'intégration d'une production plus propre et d'une consommation durable dans les programmes de développement du bassin du lac Victoria. La table ronde a été organisée en consultation avec les centres nationaux de production plus propre en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie ainsi qu'avec le secrétariat de la Communauté de l'Afrique de l'Est. La table ronde a fourni aux principales parties prenantes l'occasion de se réunir et d'identifier les grands domaines prioritaires et les activités qui doivent être entreprises.

161. Il a fourni la base de l'élaboration d'un projet de proposition sous-régionale sur le renforcement des capacités interinstitutionnelles pour une production plus propre dans le cadre du programme de gestion environnementale du lac Victoria, actuellement soutenu par la SIDA. Ce projet est mis en place par les organismes chargés de la production plus propre au Kenya, au Rwanda, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie alors que le Centre national kényen pour une production plus propre s'occupe de la coordination régionale.

12. Réduction des risques de catastrophes

162. La Stratégie internationale des Nations Unies pour la réduction des catastrophes, qui a pour mandat de promouvoir et de soutenir l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les processus humanitaires et de développement ainsi que d'appuyer la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo, soutient l'application de la décision prise lors de la onzième session de la CMAE, notamment la décision 7 et le programme de travail de la CMAE. La Stratégie internationale a contribué au renforcement des capacités de la Commission de l'Union africaine en vue de faciliter la mise en œuvre du Plan d'action pour la réduction des risques de catastrophes en Afrique, y compris au recrutement d'un conseiller pour la Stratégie internationale de réduction des catastrophes, qui sera basé à Addis Abeba, à partir d'avril 2007.

163. La Stratégie internationale de réduction des catastrophes a contribué à l'élaboration d'une stratégie sous-régionale de réduction des risques de catastrophes pour la CEDEAO, laquelle a été approuvée par le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO le 19 janvier 2007. La Stratégie internationale de réduction des catastrophes a collaboré avec la Commission économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC) pour élaborer une stratégie sous-régionale de réduction des risques de catastrophes. A ce jour, le Bureau pour l'Afrique de la Stratégie internationale de réduction des catastrophes a fourni une assistance technique à 22 gouvernements africains, en vue de mettre en place des plateformes nationales dans la région entre autres initiatives et d'encourager la maîtrise nationale et régionale de la réduction des risques de catastrophes.

164. En coopération avec la Banque mondiale, la Stratégie internationale de réduction des risques de catastrophes contribue à une étude sur la gestion des déchets toxiques et autres dangers associés en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Le Gouvernement nigérian, avec l'appui de la Stratégie internationale de réduction des catastrophes intègre actuellement la réduction des risques de catastrophes dans la stratégie d'autonomie économique et de développement économique du Nigéria, qui est l'équivalent nigérian des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

165. Une analyse coût-avantage de la réduction des risques de catastrophes en Afrique a été réalisée par la Stratégie internationale de réduction des catastrophes et, depuis avril 2007, la stratégie contribue à l'évaluation et à l'identification des risques et dangers au niveau régional en Afrique. La stratégie continue de soutenir la collecte de rapports intermédiaires sur la mise en œuvre de la réduction des risques de catastrophes et de la plateforme d'action de Hyogo par les gouvernements nationaux, les communautés économiques régionales, les partenaires thématiques, les instituts universitaires/de recherche et la Commission de l'Union africaine. Jusqu'à présent 28 rapports ont été rassemblés et analysés.

166. Le PNUE a organisé conjointement avec la sous-région de l'Afrique de l'Ouest une conférence sur l'éducation aux dangers et aux risques, en coopération avec la Stratégie internationale de réduction des catastrophes, la Banque mondiale et l'OMS et sous les auspices de l'Union africaine et de la CEDEAO. La conférence a recensé les principaux dangers naturels et technologiques dans la sous-région et décidé des besoins et actions prioritaires en matière de capacités pour réduire les risques de catastrophes dans le cadre de la Stratégie africaine régionale pour la réduction des risques de catastrophes. Des ministres et autres responsables gouvernementaux de haut rang de 15 pays de la sous-région ont participé à la Conférence ainsi que des représentants de l'Union africaine, de la CEDEAO, de l'Organisation météorologique mondiale (OMI), de la Banque mondiale, de l'OMS, de l'UNICEF, de la FAO, du PNUD, du Centre africain pour les applications de la météorologie au développement, du Centre régional de formation et d'application en agrométéorologie et hydrologie opérationnelle (AGRHYMET) et du PNUE.

167. Le secrétariat a été représenté aux réunions ci-après :

- a) Douzième cours de formation africain sur la gestion locale et régionale de la planification du développement, organisé à Nairobi le 23 février 2007;
- b) Atelier sur les défis posés par l'adaptation aux changements climatiques dans la Corne de l'Afrique, organisé à Nairobi les 8 et 9 mars 2007;

c) Forum panafricain sur les lois, les règlements et principes internationaux en matière de réponse aux catastrophes, organisé à Nairobi les 14 et 15 mai 2007;

d) Première plateforme régionale pour l'éducation aux risques de catastrophes : réunion consultative tenue à Nairobi les 26 et 27 avril 2007;

e) Atelier sur le Centre régional de gestion des catastrophes, organisé à Nairobi du 10 au 12 juillet 2007.

13. Evaluation de l'environnement à l'issue des conflits

168. Le PNUE a réalisé une évaluation de l'environnement à l'issue des conflits au Soudan. Ce rapport figure dans une publication phare du PNUE intitulée *Soudan – Evaluation de l'environnement à l'issue des conflits*, lancée par le Directeur exécutif du PNUE vers la mi-2007.

14. Défis posés par la mise en œuvre

169. La nécessité pour les Etats membres de la CMAE de lui présenter périodiquement, par l'intermédiaire de son secrétariat, leurs rapports nationaux ou des rapports sur les mesures qu'ils prennent pour mettre en œuvre le plan d'action, comme demandé par le Président de la CMAE, est encore pressante.

170. Il est toujours nécessaire d'effectuer un grand travail de sensibilisation, tant en Afrique qu'à l'extérieur du continent, pour dissiper tout malentendu conceptuel sur le NEPAD et garantir qu'il soit bien compris, notamment en ce qui concerne son initiative environnementale, afin de renforcer la maîtrise des projets prioritaires. Cette responsabilité relève notamment des gouvernements nationaux et des communautés économiques régionales qui sont particulièrement responsables, et qui en dernier lieu seront chargés de la mise en œuvre des projets du NEPAD.

171. De même, c'est aux ministres sectoriels qu'il appartient de fournir des directives politiques et de promouvoir les initiatives du NEPAD aux niveaux national, régional et du continent ainsi que de veiller à ce que des crédits budgétaires soient alloués annuellement au niveau national pour la mise en œuvre de ces programmes. L'absence d'intégration des initiatives prioritaires du NEPAD dans les cadres nationaux de développement a accru les difficultés rencontrées pour garantir la mise en œuvre de ces projets.

172. La mise en œuvre continue de se heurter à des obstacles importants en raison des faiblesses institutionnelles et du manque de ressources financières et humaines suffisantes. En conséquence, dans certains cas, même les besoins les plus fondamentaux en matière de coordination et de facilitation, sans parler de la mise en œuvre, ne sont pas satisfaits.

173. Il reste indispensable d'harmoniser les programmes existants ainsi que la coordination institutionnelle afin d'éviter la multiplication des institutions dans le secteur. La coordination est particulièrement importante pour la mise en œuvre de projets contrôlés par les pays et les sous-régions et qui ont un caractère transfrontière.
